

RAPPORT ANNUEL 2023

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité
du service public de la gestion des déchets
de la Communauté de communes du Pays
de Sommières.



www.ccpaysdesommieres.fr





SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 - CONTEXTE.....	p4
2 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023.....	p6
3 - LES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE COMMUNICATION ET RELATIONS USAGERS.....	p10
4 - LES BIODÉCHETS.....	p12
5 - CHIFFRES CLÉS : LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR).....	p14
6 - CHIFFRES CLÉS : LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	p16
7 - LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES.....	p22
8 - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS.....	p28
9 - LES PROJETS POUR L'ANNÉE 2024.....	p30

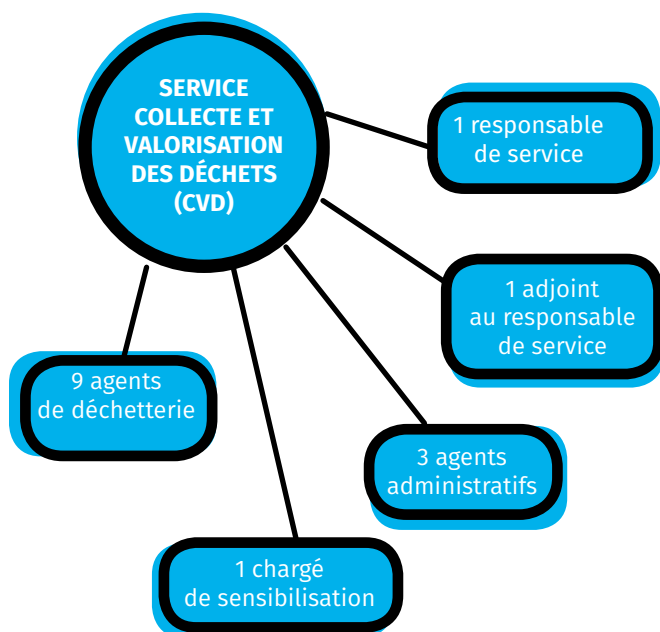
LES INDICATEURS FINANCIERS

10 - DÉTAIL DES COÛTS DU SERVICE DÉCHETS.....	p32
11 - COÛTS DES DÉCHETTERIES.....	p34
12 - COÛTS DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	p38

1. CONTEXTE & TERRITOIRE



18 communes
24.494 habitants



Au 1^{er} janvier 2023 le service Collecte et Valorisation des Déchets a comme effectif total 15 personnes.

Le territoire communautaire

Au 1^{er} janvier 2023 la Communauté de Communes du Pays de Sommières comprend 18 communes, son territoire s'étend sur 194,10 km² environ et compte 24.494 habitants, soit une densité de 126 hab/km².

Au 1^{er} janvier 2010, le nombre de communes était de 16, pour un territoire de 164.47km² avec une densité de 119 hab/km², les communes de Cannes et Clairan et de Parignargues ayant respectivement rejoint la Communauté de Communes en 2013 et 2017.

Ce territoire est situé entre les deux grandes métropoles que sont Nîmes à l'Est et Montpellier au Sud-Ouest, ce qui favorise l'installation de nouveaux foyers d'habitation, les usagers préférant la campagne à la ville notamment depuis l'épisode COVID de 2020. L'augmentation de la population durant cet intervalle (2010 / 2023) est de 25% en 13 ans.

La Communauté de Communes du Pays de Sommières est compétente en matière de collecte de déchets ménagers et assimilés. La compétence traitement est quant à elle réalisée par le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang. Ce syndicat est constitué de 6 groupements de communes dont sa population permanente est de plus de 220 600 habitants.

Missions du service

Les missions du service sont variées, il s'agit notamment de la relation avec les usagers, accueil physique et téléphonique, pour tout ce qui concerne la collecte des déchets, mise à disposition de bacs, création des badges d'accès aux déchetteries, prise en charge des demandes de collecte de matériel pour l'association Calade...

La gestion des trois déchetteries : réception et évacuation des déchets particuliers et professionnels, relation avec les prestataires externes pour une gestion optimale,

La gestion des points d'apport volontaire et la mise en place d'équipements de prêt lors de manifestations ou d'évènements ponctuels...

La diminution des ordures ménagères en développant le tri sélectif et la collecte des biodéchets.

Le suivi de la réglementation et le respect du Plan Régional de la Prévention et de la Gestion des Déchets d'Occitanie.

Marchés en cours

TITULAIRE	OBJET	LOTS	DURÉE	DATE DE FIN
ORIDAD	Enlèvement transport des différents déchets collectés dans les déchetteries intercommunales	Lot 1: transport de bennes	5 ans	31/05/2024
PASINI SAS		Lot 2: transport déchets verts	5 ans	31/05/2024
SULO FRANCE	Fourniture et maintenance des conteneurs à déchets ménagers	Lot 1: fourniture de conteneurs et pièces détachées	4 ans	10/12/2024
	Fourniture et maintenance des conteneurs à déchets ménagers	Lot 2: livraison et maintenance du parc de conteneurs	4 ans	10/12/2024
OCEAN	"Collecte et transport de déchets ménagers et assimilés		5 ans	01/07/2026
VIAL SAS	"Collecte des colonnes à verre et papiers 2022		4 ans	12/10/2026
QUADRIA SAS	Fourniture de composteurs individuels, composteurs partagés et bioseaux	Lot 1: composteurs individuels et bioseaux	1 an	06/07/2024
	Fourniture de composteurs individuels, composteurs partagés et bioseaux	Lot 2 : composteurs partagés et kit de communication	1 an	06/07/2024

Objectifs

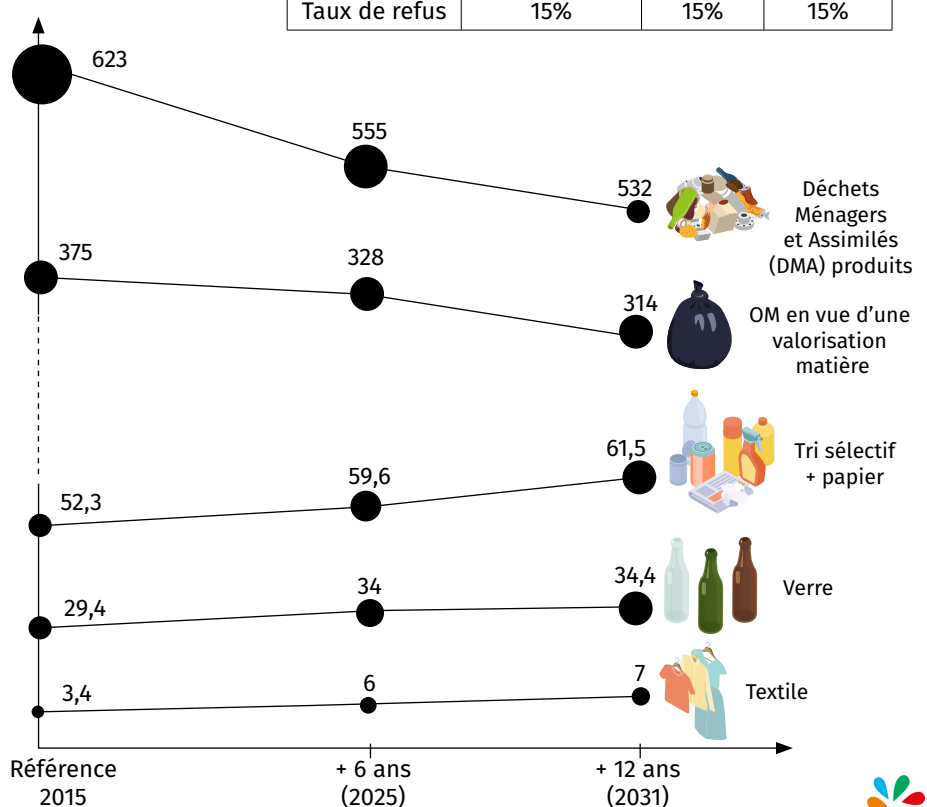
La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 engage la France dans une nouvelle ère de la gestion des déchets par la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 donne compétence aux Régions pour la planification de la prévention et de la gestion des déchets autrefois dévolue aux départements.

Le plan a pour objectif de définir et coordonner l'ensemble des actions à entreprendre pendant une période de 12 ans sur le territoire régional.

Le Plan Régional de la Prévention et de la Gestion des Déchets (PRPGD) a été finalisé et adopté en Assemblée Plénière le 14 novembre 2019, à l'issue de consultations administratives et publiques.

Objectifs PRPGD
kg/an/hab



2. FAITS MARQUANTS 2023

● Aires de compostage partagé (ACP)

Développement de 6 aires de compostage partagé (ACP) par anticipation du tri à la source des biodéchets sur le territoire intercommunal.



● FONTANÈS

Parking du Foyer
Place des Mûriers



▲ VILLEVIEILLE

Parking de la Mairie
Bd. de l'Aube



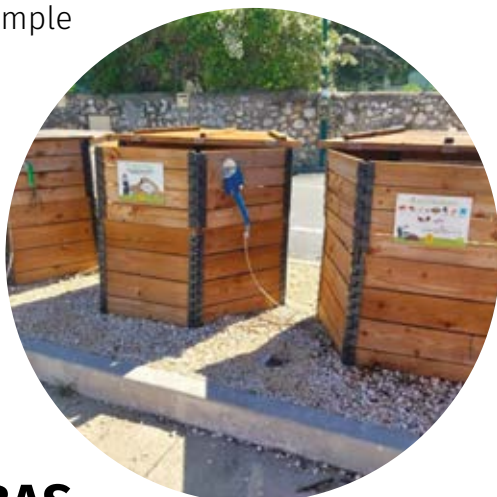
● CONGÉNIES

Parking du Temple
Rue du Temple



● CONGÉNIES

Parc - Avenue
de la Malle Poste



● COMBAS

Parking des écoles
Ch. de la Condamine



▲ SALINELLES

Parcours sportif
Rte de Quissac

Point d'Apport Volontaire (PAV) à Combas

La Communauté de Communes a proposé aux communes qui le souhaitent de se doter en colonnes enterrées pour la réception des déchets, les travaux d'infrastructure restent à la charge de la commune.

Au printemps, la mairie de Combas a opté pour l'installation de deux colonnes : une pour la réception des ordures ménagères et une pour la réception des emballages ménagers. Il a été procédé à l'enlèvement des bacs individuels du centre du village libérant ainsi les voies de l'hyper centre. Ces points d'apport volontaire sont collectés toutes les deux semaines par la société Vial-Minéris.



Suite du renouvellement du parc aérien

Le renouvellement du parc aérien débuté fin 2021 s'est poursuivi cette année avec le remplacement de certaines colonnes trop anciennes et abîmées.

Ecocup

Dans l'objectif fixé par la Communauté de Communes d'adopter une démarche plus responsable et de diminuer notre empreinte écologique notamment lors d'évènements associatifs, le service CVD a investi dans le financement de verres écoresponsables appelés Ecocup.

Ces gobelets ont été proposés aux mairies et aux associations du territoire qui le souhaitent. 15 mairies et 80 associations en ont bénéficié, 20.000 verres réutilisables ont ainsi été distribués.



Session de lavage des PAV

Outre le fait de renouveler le parc des colonnes aériennes, le service CVD a souhaité entamer une campagne de nettoyage intérieur et extérieur pour les PAV existants et c'est 50 % du parc qui en a bénéficié. La deuxième campagne est prévue pour 2024.



Mise en place de nouvelles filières en déchetteries

De nouvelles filières de tri ont été mises en place dans les déchetteries au début de l'année 2023, elles dépendent de l'éco-organisme :



ASL Articles de Sport et de Loisirs

Les Articles de Sport et de Loisirs sont des équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air ; incluant les accessoires et les consommables, définis au R543-330 du Code de l'Environnement : Les cycles définis au 6.10 de l'article R.311.1 du Code de la Route.»

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) a prévu la mise en place d'une filière REP des articles de sport et de loisirs pour assurer la gestion des déchets qui en sont issus à compter du 1er janvier 2022. (Source Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.)



ABJ Th Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques

« Un Article de Bricolage et de Jardin (ABJ) est un équipement outillage manuel ou thermique, destiné à une activité consistant en des travaux de réparation, d'installation ou d'aménagement et / ou des activités d'aménagement et d'entretien d'un jardin, susceptible d'être possédé par les ménages. » Source ADEME



Alarme déchetterie de Sommières

Les déchetteries sont des lieux qui attirent les convoitises et sont régulièrement visitées par des personnes en recherche de cuivre, batteries et autres matériaux... La décision a été prise de tester l'installation d'une alarme à la déchetterie Corata à Sommières au mois de juillet. Les résultats étant concluants, les autres déchetteries devraient être équipées dans le courant de l'année 2024.



Nouveau contrat OCTAV (1^{er} janvier 2023)

Le Syndicat Mixte entre Pic et Étang est propriétaire de l'unité de valorisation énergétique (UVE) localisée à Lunel-Viel.

Mise en service le 30 juin 1999, elle bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 8 novembre 2012 (n°2012-1-2421). Cette installation était exploitée dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui a pris fin le 31 décembre 2022.

L'année 2023 a donc marqué le lancement du nouveau contrat d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique des déchets. Conclu sous la forme d'un contrat de performance et d'une durée de 10 ans, il répond à la politique ambitieuse souhaitée par les élus du Syndicat Mixte entre Pic et Etang.



Il intègre les **3 enjeux essentiels** portés par le Syndicat :

120 000 T

► **Réduction progressive de la capacité de traitement de l'installation de 120 000 T à 90 000 T ;**

90 000 T



► **Garantie d'un coût de traitement compatible avec les budgets des groupements membres ;**

► **Maintien de l'incinérateur dans l'excellence environnementale.**

Après mise en concurrence, la délégation de service public de l'exploitation de l'usine a été confiée à l'entreprise SUEZ. Bien différent du précédent contrat, puisque l'exploitant n'est plus uniquement un industriel chargé de faire fonctionner l'incinérateur, mais il devient un partenaire du territoire pour accompagner le Syndicat et ses six collectivités adhérentes dans la réduction des déchets.

Un **pôle prévention** dédié a été créé **pour accompagner les territoires à réduire, réutiliser, composter et recycler les déchets des habitants du territoire.** Un écosystème d'une trentaine d'associations et structures de l'économie sociale et solidaire est venu compléter le dispositif et ancrer durablement la dynamique sur les territoires. Ce contrat, unique en France, concilie performance, prévention et réduction volontaire de la capacité de traitement de l'installation du Syndicat.



Unité de valorisation énergétique (UVE) à Lunel-Viel.

3. ACTIONS DE PRÉVENTION, DE COMMUNICATION ET RELATIONS USAGERS

● Nombre de badges

Au cours de l'année 2023 la demande de badge d'accès aux déchetteries est toujours d'actualité, le service a délivré 2.983 badges répartis ainsi :



● Calade – Collecte préservante

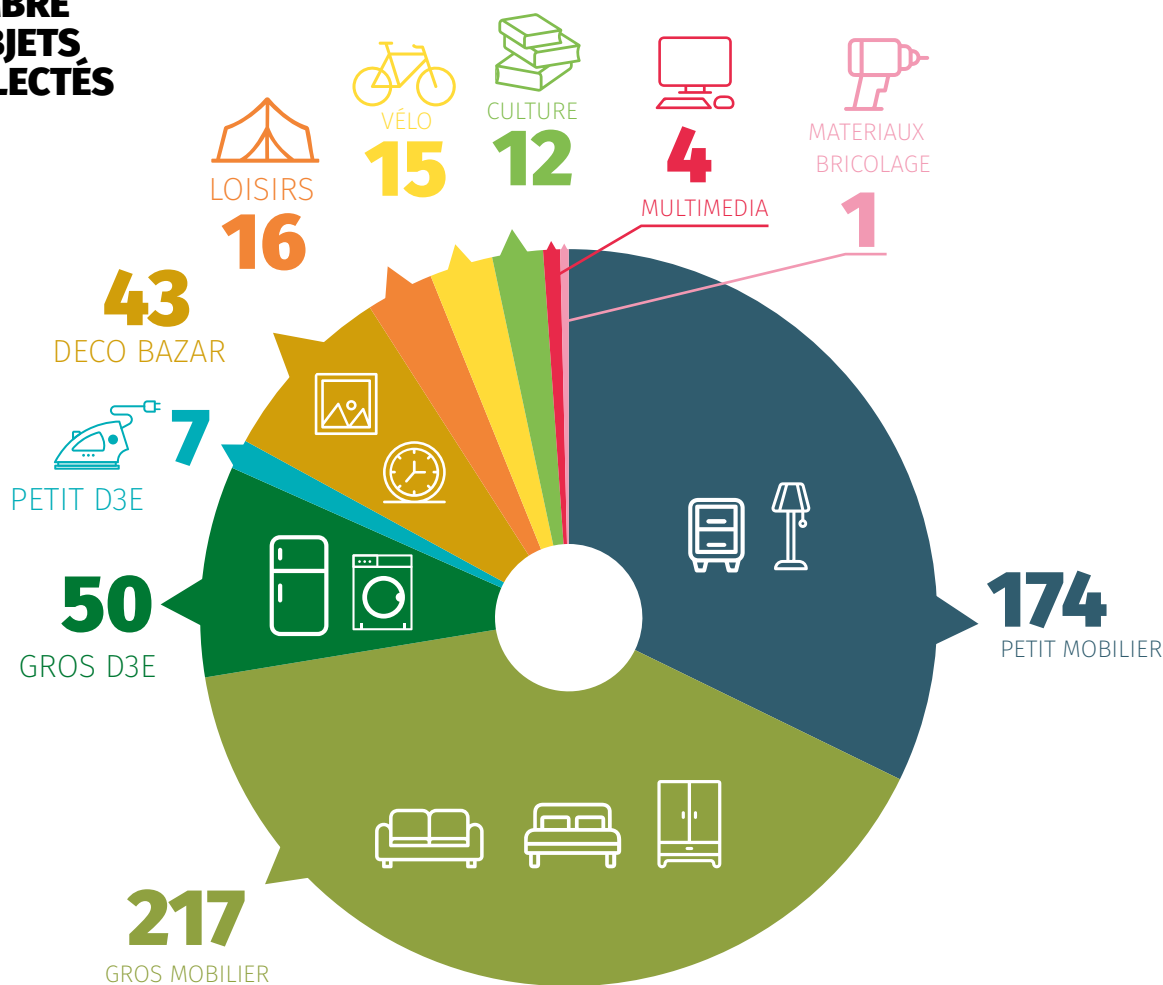
Depuis 2020 un partenariat avec l'association Calade pour la collecte chez les particuliers des objets destinés à être réutilisés est mis en place. Les usagers contactent la Communauté de Communes qui dresse la liste avec l'intéressé des objets à évacuer et la transmet ensuite à l'association Calade qui planifie l'intervention.

Sur le territoire, les habitants de 13 communes ont sollicité le service :



ASPÈRES	2
AUJARGUES	6
CALVISSON	40
CANNES ET CLAIRAN	1
COMBAS	1
CONGÉNIES	11
CRESPIAN	2
JUNAS	7
LECQUES	2
MONTPEZAT	8
SOMMIÈRES	26
SOUVIGNARGUES	4
VILLEVIEILLE	21

NOMBRE D'OBJETS COLLECTÉS



Communication

Lors de l'année 2023, il a été réalisé une communication test sur trois établissements scolaires, avec l'installation d'un composteur, ainsi qu'une sensibilisation dans les classes (CE2, CM1, CM2) sur les communes de Sommières, Aspères et Congénies.

Cette sensibilisation a été réalisée avec des supports de communication tels que des déchets alimentaires sous forme de carte imagée, ainsi que des photos des différents micro-organismes présents dans le composteur.

Une nouvelle communication est également mise en place par la CCPS à destination des erreurs de tri. Lors des collectes, les bacs non-conformes à la collecte sont scotchés et une affichette avec l'indication de l'erreur de tri est apposée sur le bac pour que l'administré sache son erreur.

L'usager est contacté afin d'être sensibiliser sur le tri.



ERREUR DE TRI

VOTRE BAC CONTIENT DES DÉCHETS NON CONFORMES À LA COLLECTE :

GRAVATS	●	DÉCHETS VERTS	●
VERRES	●	PEINTURES	●
CARTONS	●	BOIS	●
MÉTAUX	●		
BIODÉCHETS	●	AUTRES	●

MERCI DE RETIRER LES DÉCHETS NON CONFORMES DE VOTRE BAC ET DE LE SORTIR À LA PROCHAINE COLLECTE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS AU 04 66 80 98 40

4. LES BIODÉCHETS

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS
Dans la limite des stocks disponibles

GRATUIT

Les habitants de la Communauté de communes du Pays de Sommières qui n'ont pas encore obtenu leur composteur gratuit, peuvent le récupérer à :

SOMMIÈRES Déchetterie Corata
Les 04, 07, 11, 14, 18 et 21 Décembre de 9h à 12h

CALVISSON Déchetterie Cante Pedrix
Les 05, 08, 12, 15, 19 et 22 Décembre de 9h à 12h

Prévoir un justificatif de domicile ou carte de déchetterie

dechets@ccpaysdesommières.fr
www.ccpaysdesommières.fr
04 66 80 98 40

Pays de Sommières
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Cadre réglementaire

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) de 2020, le tri à la source des biodéchets est généralisé pour tous les particuliers et les professionnels.

C'est donc aux collectivités territoriales, qui ont pour compétence la gestion des déchets, de proposer des solutions pour pouvoir trier les restes alimentaires et les valoriser par la suite.



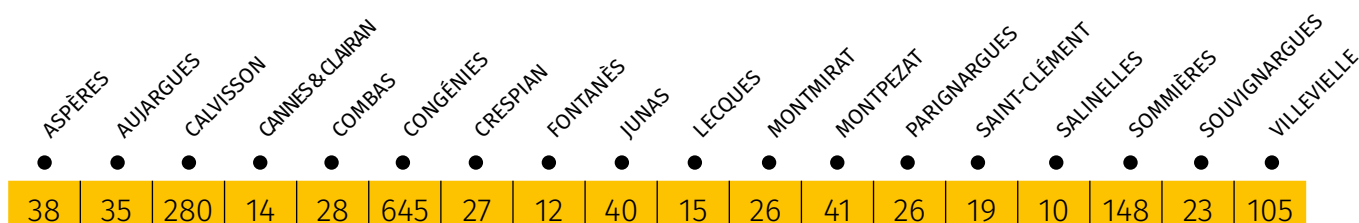
Compostage individuel

Depuis le début d'année 2023, la distribution de composteurs par la Communauté de Communes du Pays de Sommières est gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile.

Après inscription auprès du service Collecte et Valorisation des déchets, les administrés ont pu récupérer leur composteur au siège de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Des distributions ont également eu lieu sur les déchetteries intercommunales au mois de décembre. Chaque composteur est distribué avec un bio seau (afin d'amener les restes alimentaires jusqu'au composteur) et un guide sur la pratique du compostage.

952 composteurs ont été distribués sur l'année 2023.



Compostage collectif

Démarche

Afin de répondre à cette obligation légale et sans plus attendre, la Communauté de Communes du Pays de Sommières dote l'ensemble de son territoire de composteurs collectifs depuis 2022.

Fin 2023, 11 espaces de compostage collectif sont installés au sein des communes.

Ils permettent aux habitants de mettre certains déchets de cuisine (épluchures notamment) à composter, afin d'obtenir de la matière organique réutilisable pour le jardin : le compost. Ce geste de tri évite ainsi l'incinération de « déchets » essentiellement composés d'eau !

Fonctionnement d'un site de compostage

Le site de compostage se compose de 3 bacs et d'un panneau Totem explicatif :

- Le bac d'apport, afin de déposer les biodéchets en respectant les consignes de tri,
- Le bac de broyat de bois, qui permet de récupérer de la matière sèche afin de recouvrir les apports,
- Le bac de maturation, qui est rempli une fois que le bac d'apport est plein, et laisser au repos le temps que le compost se réalise,
- Le panneau Totem, qui permet d'expliquer et informer les usagers du fonctionnement du site de compostage, Le coût de chaque équipement composé des 3 bacs et d'un totem d'information est d'environ 600€.

Gestion des sites de compostage collectif

La CCPS assure un suivi du site une fois par semaine, ainsi que des opérations de manutention ponctuelles selon le taux de remplissage du bac d'apport. Les interventions menées sont les suivantes :

- L'entretien et la propreté des bacs
- La gestion des erreurs de tri
- La réalisation des opérations de brassage, transfert, réparation des bacs
- L'accompagnement des communes aux bonnes pratiques de tri des biodéchets (animation, sensibilisation, communication)

Pour toutes informations ou questions, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Collecte et Valorisation des Déchets au 04 66 80 98 40



5. CHIFFRES CLÉS

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Fréquence des collectes des OMR



Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées à une fréquence hebdomadaire pour chaque commune de l'ensemble du territoire – à l'exception de l'hyper centre de Sommières qui a une collecte trihebdomadaire.

TOURNÉES DES COLLECTES SUR LE TERRITOIRE :

Jours de collecte par communes

	Du 1 ^{er} septembre au 30 Juin						Du 1 ^{er} juillet au 31 août					
	L	M	M	J	V	S	L	M	M	J	V	S
ASPÈRES												
AUJARGUES												
CALVISSON												
CANNES ET CLAIRAN												
COMBAS												
CONGÉNIES												
CRESPIAN												
FONTANES												
JUNAS												
LECQUES												
MONTMIRAT												
MONTPEZAT												
PARIGNARGUES												
SAINT-CLEMENT												
SALINELLES												
SOMMIÈRES CENTRE												
SOMMIÈRES EXTERIEURS												
SOUVIGNARGUES												
VILLEVIEILLE												

Caractérisation des OMR

La caractérisation permet de trier les déchets par catégories et d'en connaître la quantité présente dans la collecte. Elle permet également de faire ressortir les erreurs de tri.

Deux fois par an, des caractérisations des OMR sont réalisées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Sommières.

Pour 2023, plus de 80% de la poubelle grise autait pu être recyclée.

LES RÉSULTATS DE LA CARACTÉRISATION DE 2023 :

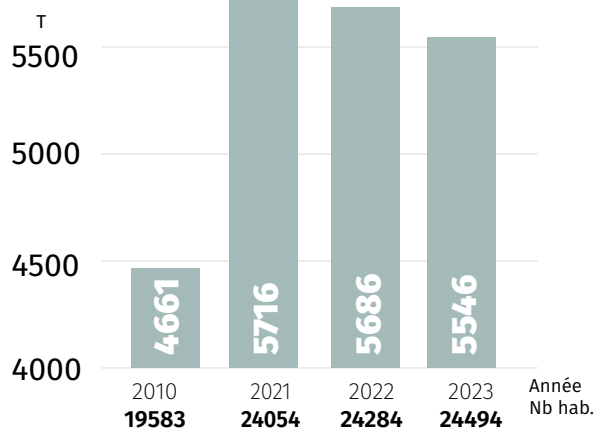
- Déchet putrescible 34%
- Papiers 6%
- Cartons 9%
- Textiles, textiles sanitaires 15%
- Plastiques 15%
- Verre 5%
- Métaux 3%
- Autres 19%



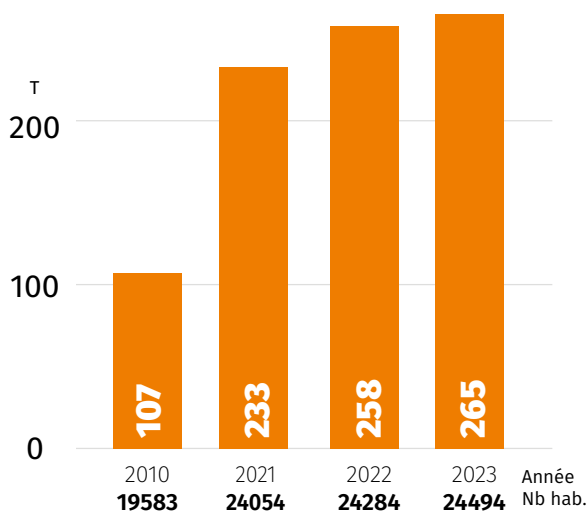
TONNAGES



	2010	2021	2022	2023
Population	19583	24054	24284	24494
OM (tonnes)	4 461	5 716	5 686	5 546
Refus de tri (Tonnes)	107	233	258	265



OM collectées sur le territoire de la CCPS



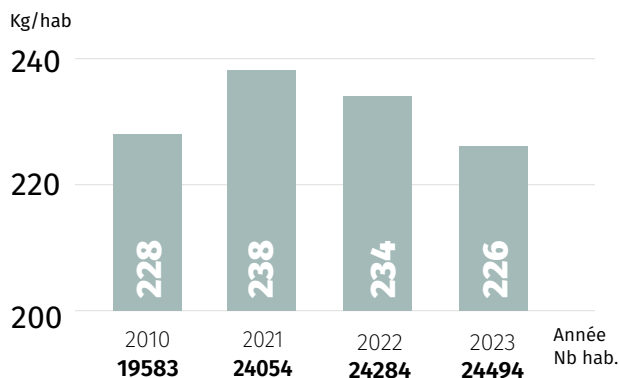
Refus de tri recensés sur le territoire de la CCPS

	Évolution 2010-2023	Évolution 2022-2023
OM	20%	-3%
Refus de tri	59%	2%



PERFORMANCES (Kg/Hab./an)

	2010	2021	2022	2023
Population	19583	24054	24284	24494
OM (Kg/Hab.)	228	238	234	226
Refus de tri (Kg/Hab.)	5,5	9,7	10,6	10,8



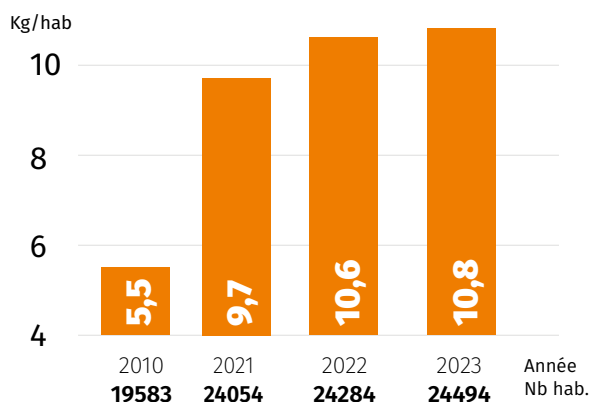
OM Kg/habitant collectées sur le territoire de la CCPS

REPÈRES DE RÉFÉRENTIELS POUR OMR

Occitanie 22	228 Kg/Hab./an
France Mixte-Rural 22	219 Kg/Hab./an
SMEPE 23 (population DGF)	229 Kg/Hab./an

QU'EST CE QUE LE REFUS DE TRI ?

Il s'agit de la part des déchets non conformes issus de la collecte des bacs jaunes, triés en centre de tri



Refus de tri recensés sur l'ensemble de la population de la CCPS

	Évolution 2010-2023	Évolution 2022-2023
OM	-1%	-3%
Refus de tri	49%	2%



6. CHIFFRES CLÉS LA COLLECTE SÉLECTIVE

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (EMR)

Fréquence des collectes



Les Emballages Ménagers Recyclables sont collectés sur chacune des communes chaque semaine selon le planning ci-après :

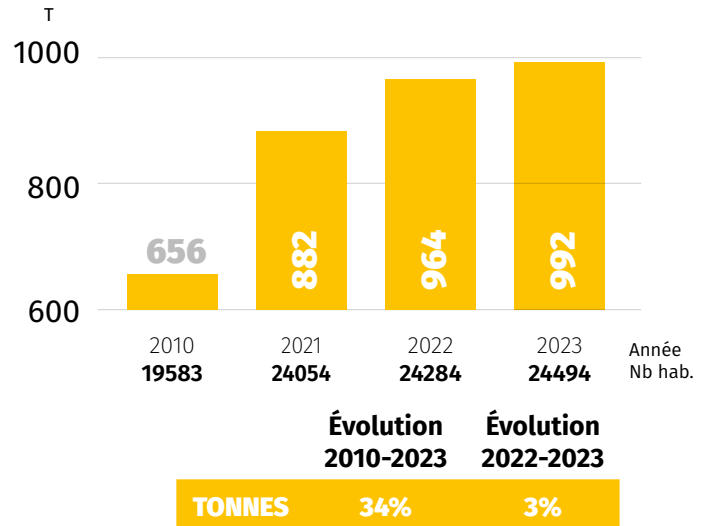
TRI SÉLECTIF

Jours des collectes par communes :

	L	M	M	J	V
ASPÈRES					■
AUJARGUES	■				
CALVISSON			■		
CANNES ET CLAIRAN				■	
COMBAS				■	
CONGÉNIÉS		■			
CRESPIAN				■	
FONTANES					■
JUNAS	■				
LECQUES					■
MONTMIRAT				■	
MONTPEZAT				■	
PARIGNARGUES				■	
SAINT-CLÉMENT					■
SALINELLES					■
SOMMIÈRES CENTRE					■
SOMMIÈRES EXTERIEURS		■			
SOUVIGNARGUES	■				
VILLEVEILLE	■				

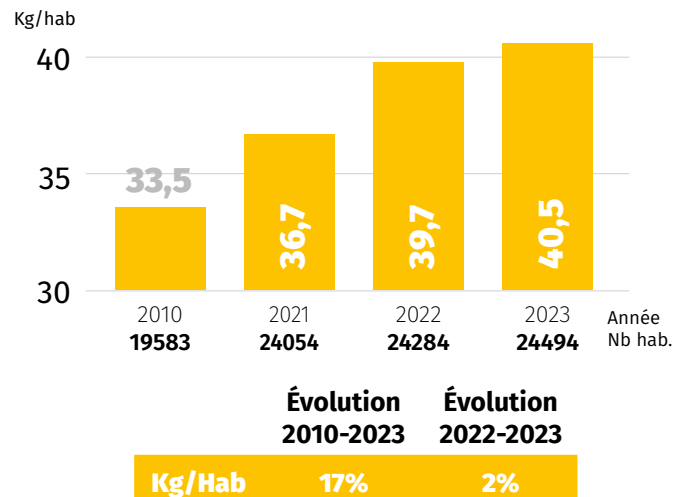
Tonnages

	2010	2021	2022	2023
Population	19583	24054	24284	24494
TONNES	656	882	964	992



Performances (Kg/Hab./an)

	2010	2021	2022	2023
Population	19583	24054	24284	24494
KG/Hab	33,5	36,7	39,7	40,5



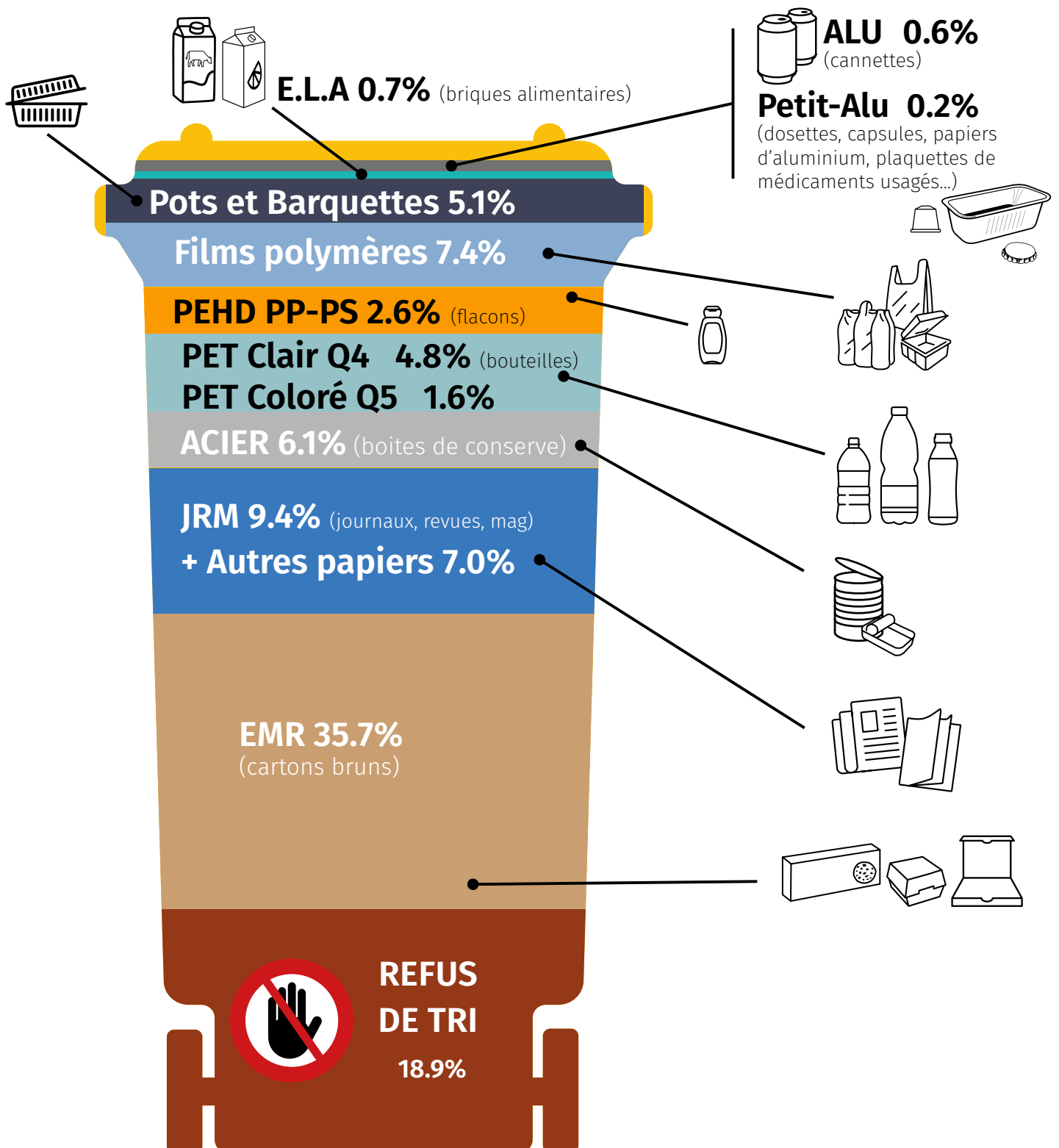
Pour 2023, il est de nouveau constaté une hausse des tonnages en collecte sélective +2 %.

Caractérisation de la collecte sélective

La caractérisation permet de trier les déchets par catégories et d'en connaître la quantité présente dans la collecte. Elle permet également de faire ressortir les erreurs de tri.

Sur la Communauté de communes du Pays de Sommières, une caractérisation de la poubelle de tri à lieu chaque mois au centre de tri Paprec, à Lansargues, avec la présence d'un agent de la collectivité.

En 2023, le refus représente environ 18,9 % de la poubelle de tri.



POINT D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES JOURNAUX REVUES MAGAZINES (JRM)

Fréquences

Les collectes des PAV Papiers sont faites par la société prestataire Vial-Minéris. Le planning prévoit une intervention bi-mensuelle, et en fonction du taux de remplissage des colonnes, les PAV sont collectés à une fréquence égale ou plus étalée.

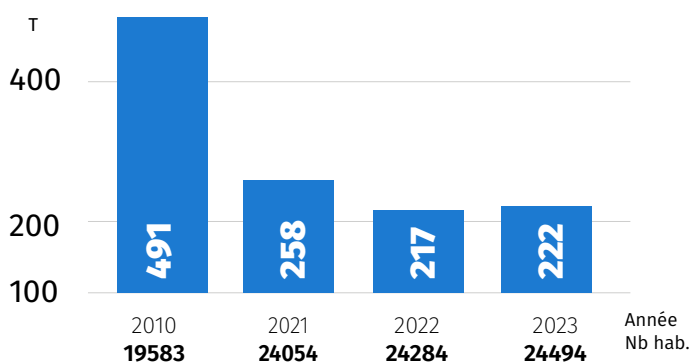


Tonnages

	2010	2021	2022	2023
Population	19583	24054	24284	24494
TONNES	491	259	217	222

Évolution 2010-2023 Évolution 2022-2023

TONNES -121% 2%



REPÈRES DE RÉFÉRENTIELS POUR EMR ET JRM

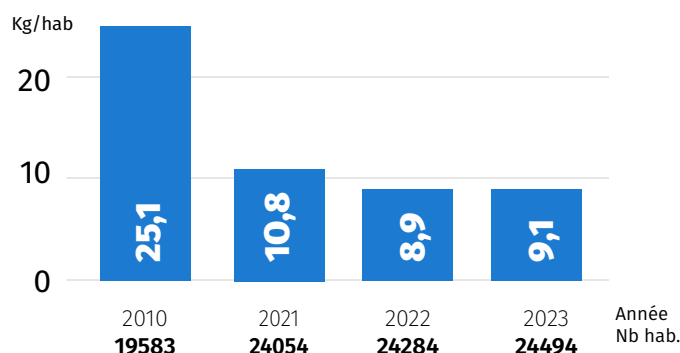
Occitanie 22	51 Kg/Hab./an
France 22	50 Kg/Hab./an
SMEPE 23 (population DGF)	42 Kg/Hab./an

Performances (Kg/Hab./an)

	2010	2021	2022	2023
Population	19583	24054	24284	24494
Kg/Hab	25,1	10,8	8,9	9,1

Évolution 2010-2023 Évolution 2022-2023

Kg/Hab -176% 2%



POINT D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES VERRES

Les collectes des PAV Verres sont faites par la société prestataire Vial-Minéris. Le planning prévoit une intervention hebdomadaire, et en fonction du taux de remplissage des colonnes, les PAV sont collectés à une fréquence égale ou plus étalée.

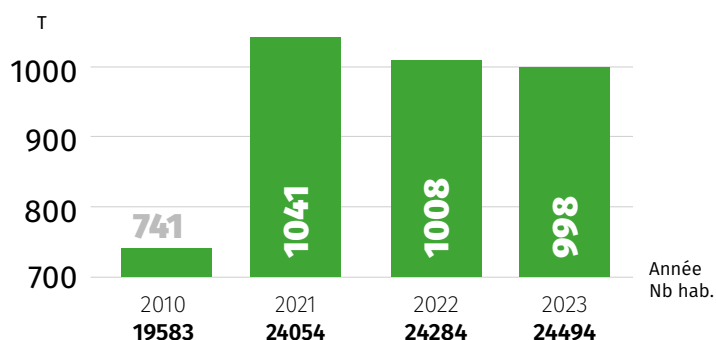


Tonnages

	2010	2021	2022	2023
Population	19583	24054	24284	24494
TONNES	741	1041	1008	998

Évolution 2010-2023 Évolution 2022-2023

TONNES 26% -1%

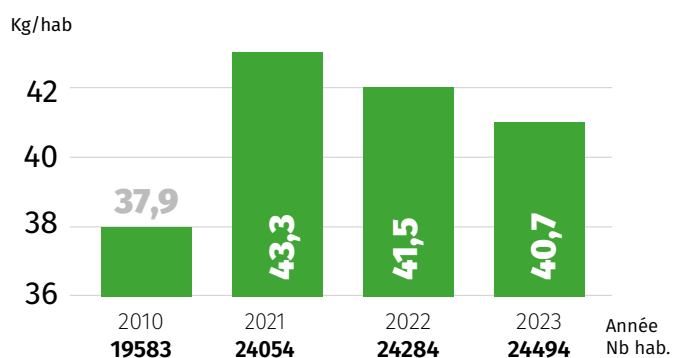


Performances (Kg/Hab./an)

	2010	2021	2022	2023
Population	19583	24054	24284	24494
Kg/Hab	37,9	43,3	41,5	40,7

Évolution 2010-2023 Évolution 2022-2023

Kg/Hab 7% -2%



REPÈRES DE RÉFÉRENTIELS POUR LE VERRE	
Occitanie 22	36 Kg/Hab./an
France 22	38 Kg/Hab./an
SMEPE 23 (population DGF)	36 Kg/Hab./an



POINT D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES TEXTILES

Fréquences des collectes

Les collectes des PAV Textiles sont faites par la société prestataire Philtex Recycling. Le planning prévoit une intervention bi-hebdomadaire sur le territoire communautaire.



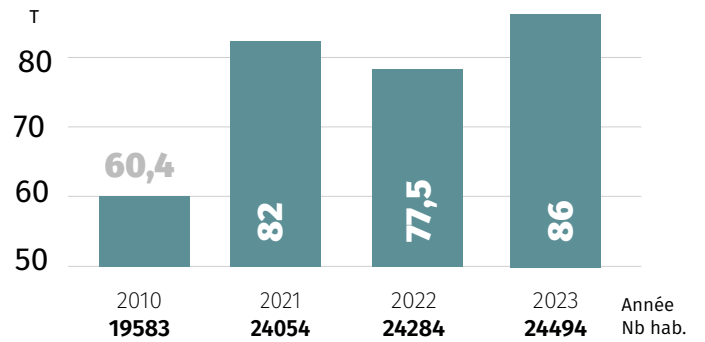
Tonnages



	2010	2021	2022	2023
Population	19583	24054	24284	24494
TONNES	60,4	82	77,5	86

Évolution 2010-2023 Évolution 2022-2023

TONNES 30% 10%

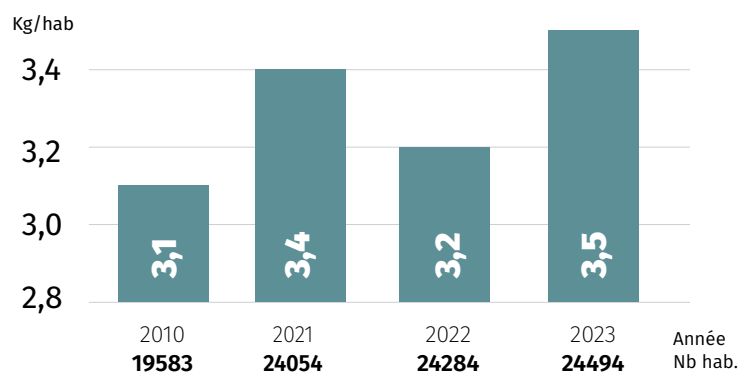


Performances (Kg/Hab./an)

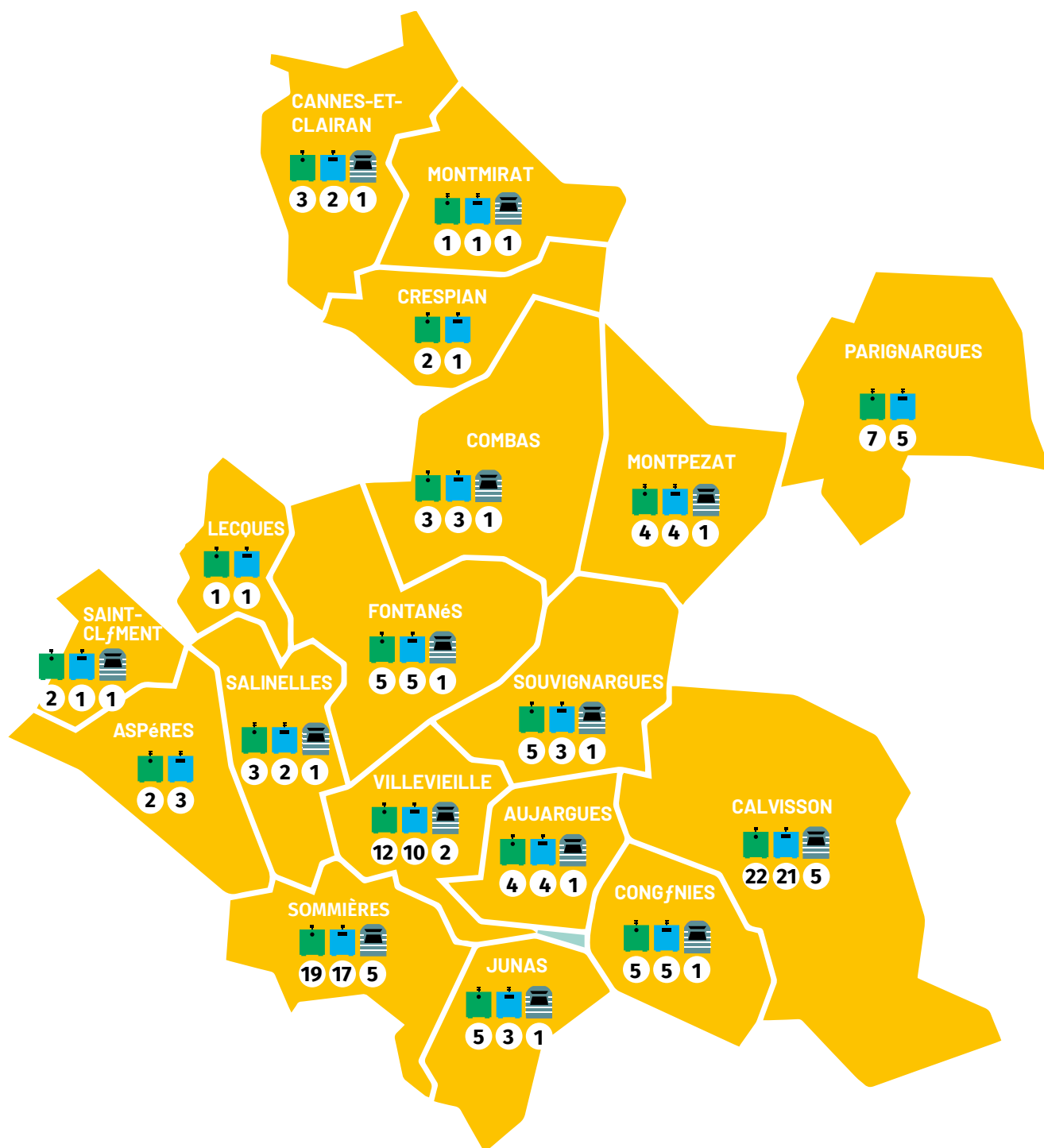
	2010	2021	2022	2023
Population	19583	24054	24284	24494
Kg/Hab	3,1	3,4	3,2	3,5

Évolution 2010-2023 Évolution 2022-2023

Kg/Hab 12% 9%



CARTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



VERRE

106



PAPIER

91



TEXTILE

24



7. LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

Les déchetteries sont au nombre de trois sur le territoire de la Communauté de Communes :

- **Corata à Sommières**, zone Corata, route de Galargues,
- **Clapisse à Villevieille**, route d'Aujargues,
- **Cante Perdrix à Calvisson**, route de Saint-Etienne d'Escattes.

Les particuliers y accèdent au moyen d'un badge magnétique contrôlé par les agents de déchetterie.

Il est à noter que les dépôts des professionnels se font uniquement à la déchetterie Clapisse à Villevieille où les apports leur sont facturés.

Les conventions d'accès aux déchetteries

Hors territoire de la CCPS :

Avec la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, pour que les habitants de Crespian, Montmirat et Cannes et Clairan accèdent à la déchetterie de Liouc.

Sur le territoire de la CCPS :

- Avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, pour que les habitants de Buzignargues, Saint-Hilaire de Beauvoir et Saint-Jean de Cornies accèdent aux déchetteries de Sommières et Villevieille.
- Avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel, pour que les habitants de Saussines, Campagne, Galargues et Garrigues accèdent aux déchetteries de Sommières et Villevieille.

Les horaires d'ouverture

Du 1^{er} septembre au 30 juin

Déchetterie zone Corata à Sommières					
L	M	M	J	V	S
fermée	9h-12h	9h-12h	fermée	9h-12h	9h-12h
Après midi : 14h - 17h					

Déchetterie Cante Perdrix à Calvisson					
L	M	M	J	V	S
9h-12h	fermée	9h-12h	9h-12h	fermée	9h-12h
Après midi : 14h - 17h					

Déchetterie de Clapisse à Villevieille					
Du lundi au samedi					
9h - 12h					
14h - 17h					

Horaires d'été

Du 1^{er} juillet au 31 août

les 3 déchetteries sont ouvertes du lundi au samedi de 7h à 13h.

Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

La fréquentation par déchetterie par famille d'usagers

CALVISSON

	VÉHICULES LÉGERS	FOURGONS	TOTAL PARTICULIERS	EXONÉRÉS	TOTAL
Trim 1	4351	195	4546	322	4868
Trim 2	5225	250	5475	279	5754
Trim 3	1987	72	2059	140	2199
Trim 4	5176	230	5406	345	5751
TOTAL	16739	747	17486	1086	18572

SOMMIÈRES

Trim 1	5311	294	5605	357	5962
Trim 2	6787	330	7117	314	7431
Trim 3	6040	265	6305	494	6799
Trim 4	5353	293	5646	614	6260
TOTAL	23491	1182	24673	1779	26452

VILLEVIELLE

	VÉHICULES LÉGERS	FOURGONS	TOTAL PARTICULIERS	EXONÉRÉS	PROS	PROS HORS TERRITOIRE	TOTAL PROFESSIONNELS	TOTAL
Trim 1	4597	290	4887	323	891	198	1089	6299
Trim 2	6913	454	7367	281	1456	188	1644	9292
Trim 3	6119	335	6454	325	1350	155	1505	8284
Trim 4	5850	387	6237	369	1228	133	1361	7967
TOTAL	23479	1466	24945	1298	4925	674	5599	31842

Les professionnels en déchetteries

La gestion des déchets des professionnels a été, jusqu'au mois de juin 2004, réalisée sans distinction avec celle des déchets des ménages sur le territoire de la CCPS.

Cependant, l'importance des déchets produits par les activités professionnelles du territoire atteignant environ ¼ des apports gérés par les déchetteries, a entraîné une forte augmentation du coût de gestion des sites.

Ce surcoût devant être assumé par les professionnels et non par les particuliers comme le prévoit la réglementation, la Communauté de Communes du Pays de Sommières s'est donc prononcée sur la mise en place d'une tarification pour les apports des professionnels, qui a débuté le 14 juin 2004.

Un rapprochement avec les organismes professionnels a été effectué. Il a permis à la Communauté de Communes d'obtenir un soutien pour la mise en place de cette tarification et un protocole d'accord entre la CCPS, la CCI et la Chambre des Métiers sur la tarification des déchets a pu être établi.

● Le site :



Les déchets professionnels sont acceptés uniquement sur le site de la déchetterie Clapisse à Villevielle, aux mêmes horaires que les particuliers.

Un badge d'accès est délivré par le service CVD sur présentation d'un justificatif d'inscription à la Chambre des Métiers ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie, et du certificat d'immatriculation du véhicule.

● Filières et tarifs :

Pour les particuliers, en cas d'apport supérieur à 2m³, l'agent de déchetterie doit être prévenu afin de pouvoir stocker le volume.

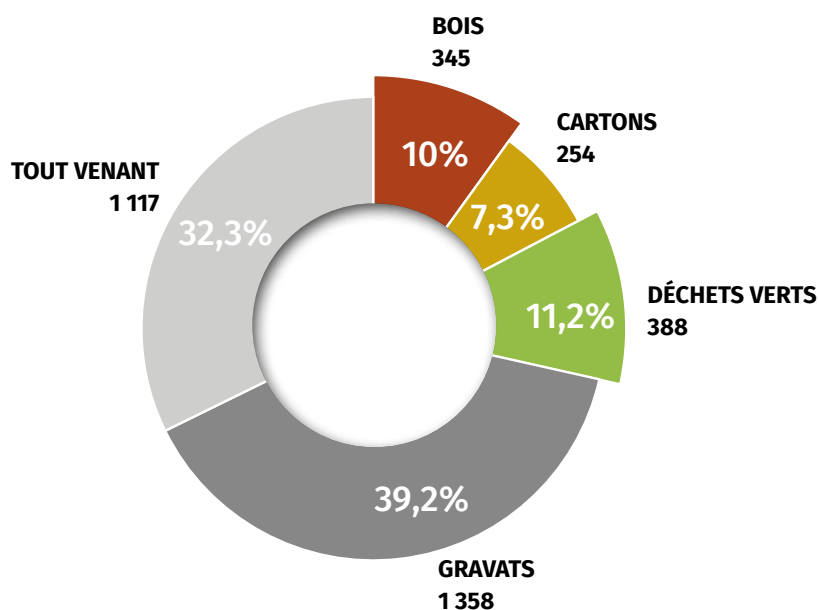
Pour les professionnels, les apports sont payants.

	 PTAC<1,5t		 1,5t<PTAC<3,5t
Tarif 1	10 €	Tout venant	20 €
		Déchets vets	
		bois	
Tarif 2	5 €	gravats	10€

Facturation

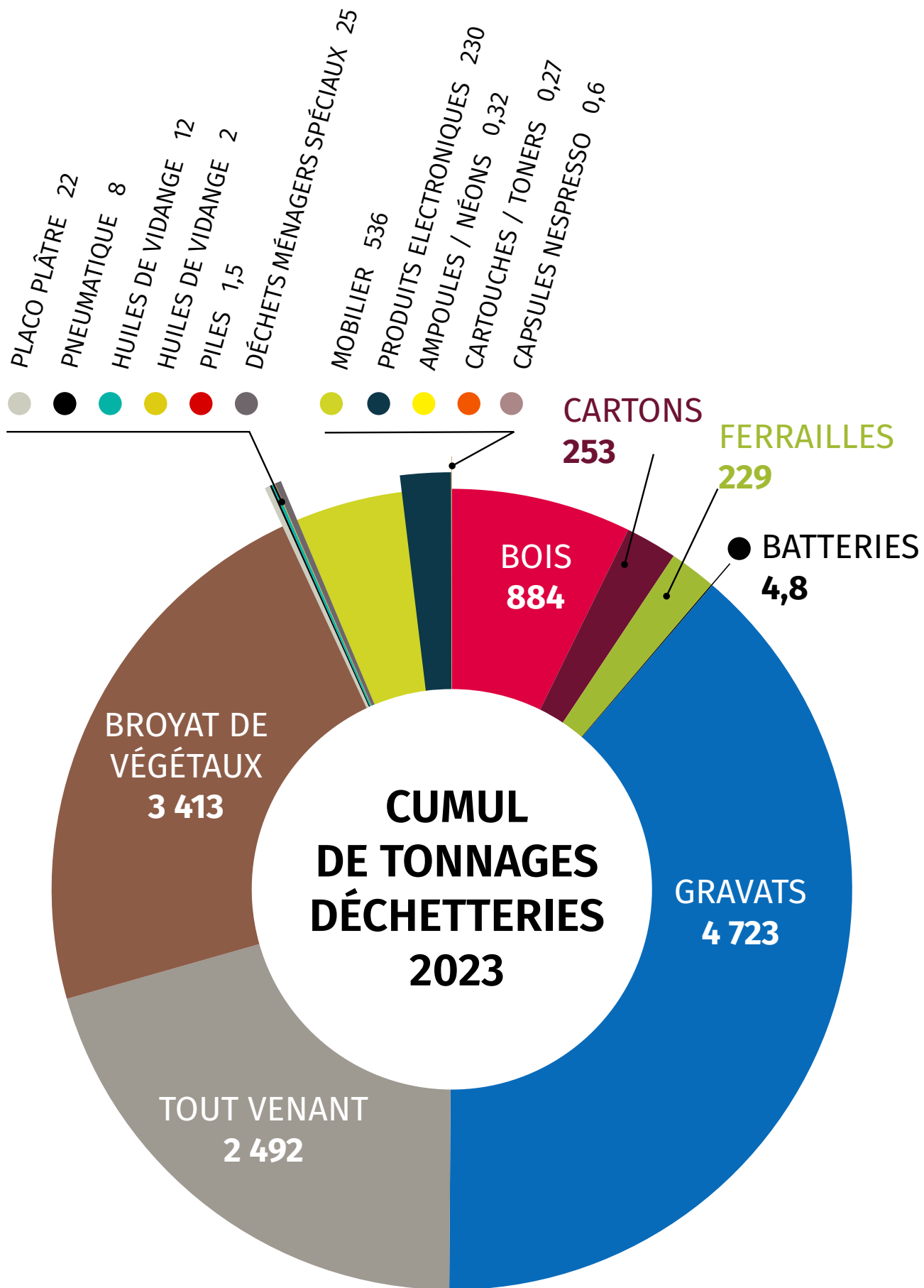
Lors de leur passage sur le site de la déchetterie Clapisse à Villevieille, les professionnels présentent leur badge d'accès sur la borne de la barrière qui s'ouvre, l'agent de déchetterie en poste scanne le badge pour enregistrer le dépôt en vue de la facturation.

Apports des professionnels pour l'année 2023 par type de déchets



Tonnages par déchetteries 2023

MATIÈRES / Poids en TONNES	DÉCHETTERIE DE CALVISSON	DÉCHETTERIE DE SOMMIÈRES	DÉCHETTERIE DE VILLEVEILLE
Bois	171,40	254,22	458,66
Cartons	63,18	78,90	110,96
Ferrailles	70,18	73,20	85,70
Batteries		4,84	
Gravats	562,24	577,34	3 583,34
Tout venant	628,06	845,30	1 018,20
Déchets verts	291	126	
Broyât de végétaux			3 413
Placo plâtre			22,22
Pneumatiques		8,16	
Huiles de vidange	5,00	4,20	3,21
Huiles alimentaire	0,31	0,65	1,15
Piles	0,37	0,41	0,69
Déchets ménagers spéciaux	6,47	9,00	9,63
Mobilier	138,54	177,76	219,30
Produits électroniques	57,14	87,95	84,44
Ampoules / néons	0,13	0,11	0,19
Cartouches / toners	0,05	0,08	0,14
Capsules nespresso	0,12	0,28	0,19



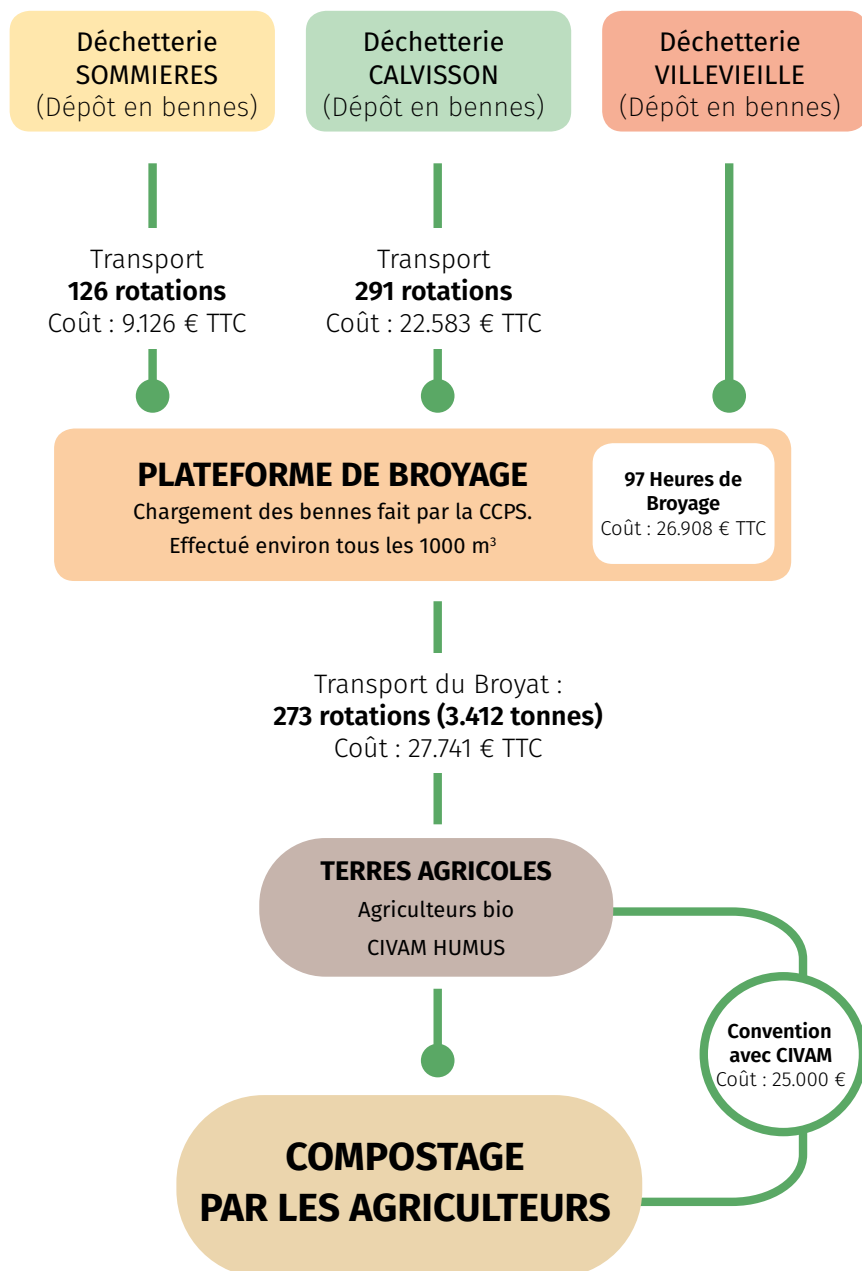
Comparatif par flux et évolutions (2010/2021/2022/2023)

ANNÉES	2010	2021	2022	2023	Évolution 2010-2023	Évolution 2022-2023
POPULATION	19583	24054	24284	24494		
BOIS	852,33	1 289,95	973,42	884,02	4%	-10%
CARTONS	220,70	331,92	273,84	253,04	13%	-8%
FERRAILLES	142,78	274,12	220,76	229,08	38%	4%
GRAVATS	5 304,00	5958,06	5087,72	4722,92	-12%	-8%
PLACO PLATRE	0	61,92	27,32	22,22		-23%
BROYAT	2,925	3,86	3,32	3,41	14%	3%
TOUT VENANT	2 306,70	3 212,44	2 827,28	2 491,56	7%	-13%
HUILES NOIRES	11,45	13,50	10,80	12,41	8%	13%
HUILES ALIMENTAIRES	0,90	1,524	1,66	2,11	57%	22%
DEEE	14,00	241,64	186,08	228,98	94%	19%
NEONS / AMPOULES	Données NC	0,05	0,43	0,42		-3%
ECO MOBILIER		469,90	439,87	535,60		18%
PILES	1,52	2,58	1,09	1,47	-3%	26%
BATTERIES	Données NC	4,23	3,69	4,84		24%
TONERS / CARTOUCHES		0,08	0,12	0,27		55%
NESPRESSO			0,71	0,60		-19%
PNEUS	4,32	10,84	15,64	8,16	47%	-92%
DMS	4,23	36,76	16,11	17,28	76%	7%



Les Déchets Verts

Le traitement et l'évacuation des déchets verts sont réalisés en partenariat avec le **CIVAM** (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural). Les végétaux déposés sur les déchetteries de Calvisson et Sommières sont amenés à la déchetterie de Villevieille où ils sont broyés. Ils sont ensuite acheminés sur les parcelles des agriculteurs adhérents au CIVAM pour un compostage en place.



Réception des déchets verts en déchetterie



Opération de broyage des végétaux sur la plateforme de Villevieille, effectuée sur une fréquence moyenne bimensuelle.

TOTAL TRANSPORT	59.450 €
+ BROYAGE	26.908 €
+ CONVENTION CIVAM	25.000 €
= Coût total du traitement des végétaux	111.358 €

8. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Taux de valorisation

TYPE DE TRAITEMENT	DÉCHETS	TONNAGE	NATURE DU TRAITEMENT
VALORISATION ÉNERGETIQUE	Ordures Ménagères Résiduelles	5 546,40	Incinération avec récupération énergie 100 %
	Refus de tri	264,56	Incinération avec récupération énergie 100 %
	Encombrants	2 491,56	Incinération avec récupération énergie 100 %
	DDS	17,28	Incinération spécifique
VALORISATION MATIERE	Emballages recyclables et papiers	1 214,64	Centre de tri : Tri
	Carton	253,04	Centre de tri : Tri
	Verre	997,72	Verrerie : recyclage
	Bois	884,02	Centre de tri : recyclage
	Gravats	4 722,92	Recyclage / remblai
	Métaux	229,08	Centre de tri : Aubord Recyclage
	DEA	535,60	Centre de tri : Tri
DEEE	228,90	Centre de tri : Tri	
VALORISATION ORGANIQUE	Végétaux	3 412,50	Compostage chez les agriculteurs : 100 %

Localisation des unités de traitement



Territoire du Syndicat Mixte Entre Pic et Étang

Territoire de la CCPS

R
Traitement du plâtre
PAPREC - LIUC

Grand Pic Saint-Loup

Pays de Sommières

PF Broyage Villevielle

LRM Saturargues

UVE Octav Lunel-Viel

Pays de Lunel

SUEZ - Vendargues

Trivalo Lansargues (34)

CA Pays de l'Or

Montpellier Méditerranée Métropole

Triadis Villeneuve les Béziers (34)

Nîmes Agglomération

SBR Nîmes

CI Manufacturing Vergèze

Rhony Vistre Vidourte









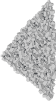

Aubord Recyclage Aubord

Petite Camargue

Terre de Camargue

Mer Méditerranée

ÉCO MOBILIER

- Bois 
- Emballages, papier, carton 
- Plâtre 
- Déchets toxiques 
- Métaux, batteries 
- Ordures ménagères 
- SUEZ - Vendargues 
- PAPREC - Liouc 
- Remblai / recyclage des gravats 
- Broyat / compostage des végétaux 

9. LES PROJETS POUR L'ANNÉE 2024

● Déchetterie de Villevieille

La CCPS souhaite améliorer le service rendu aux usagers et aux professionnels. La déchetterie de Villevieille accueille plus de 100 passages journaliers. Sa configuration actuelle, qui date de plus de 20 ans n'est plus adaptée. La CCPS a comme projet de réaménager le haut des quais en :

- Créant une entrée et une sortie séparées,
- Déplaçant le local des agents de déchetteries au niveau de la voie d'entrée de la déchetterie.

Les objectifs sont :

- D'accroître la qualité du service rendu aux usagers et aux professionnels.
 - D'améliorer les conditions de travail des agents.
 - D'augmenter le tri et la valorisation des déchets en diminuant le tonnage des encombrants.
- Les travaux sont prévus pour fin 2024.

● Déploiement des aires de compostage partagé (ACP)

En tout début d'année 2024, 8 aires de compostage partagé devraient être installées sur l'espace public. La Communauté de Communes du Pays de Sommières a pour objectif de déployer de manière plus massive les composteurs collectifs sur l'ensemble du territoire. Environ 30 points supplémentaires seront installés au cours de l'année 2024. A terme, le compostage partagé devrait permettre de retirer 90 tonnes par an de la poubelle des ordures ménagères (poubelle verte).



● Mise en place des alarmes sur les trois déchetteries

Au vu des résultats positifs de l'installation d'un système d'alarme à la déchetterie de Sommières au début de l'été 2023, augmentation des tonnages et diminutions des vols et des effractions, il a été décidé de procéder à une installation similaire sur les deux autres déchetteries en 2024.



Mise aux normes des déchetteries

Un travail de mise aux normes des 3 déchetteries sera lancé en 2024. Il permettra :

- La mise en place d'une signalétique verticale et horizontale adaptée avec les dernières filières de traitements.
- Le changement des équipements destinés à prévenir les risques de chutes avec du matériel plus robuste.
- La réorganisation du positionnement des bennes pour faciliter le tri.

animateur Biodéchets

A partir du 1^{er} mars 2024, un animateur biodéchets au sein du Syndicat Pic Etang sera mis à disposition de la Communauté de Communes afin de travailler à la promotion des bonnes pratiques de compostage sur le territoire. Intégré au service Collecte et Valorisation des Déchets, ses missions l'amèneront à accompagner les communes, professionnels et particuliers au tri des biodéchets. Cela passera notamment par l'implantation d'aires de compostage partagé, à la distribution de composteurs individuels, à des actions d'animation et de sensibilisation du grand public.

Animations OCTAV-SUEZ

Durant l'année 2024, Octav viendra en soutien de la CCPS avec des sensibilisations sur le tri sec mais également sur les biodéchets.

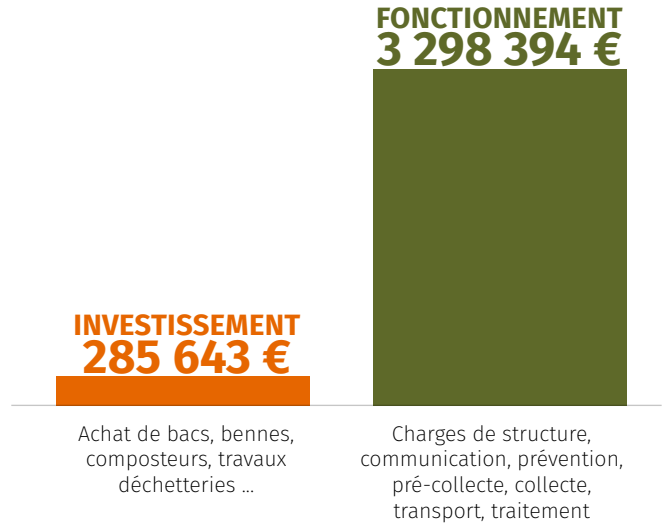
Ces animations de sensibilisation pourront avoir lieu lors d'événements, dans des établissements scolaires ou dans les déchetteries du territoire.



10. DÉTAIL DES COÛTS DU SERVICE DÉCHETS

● Évolution des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

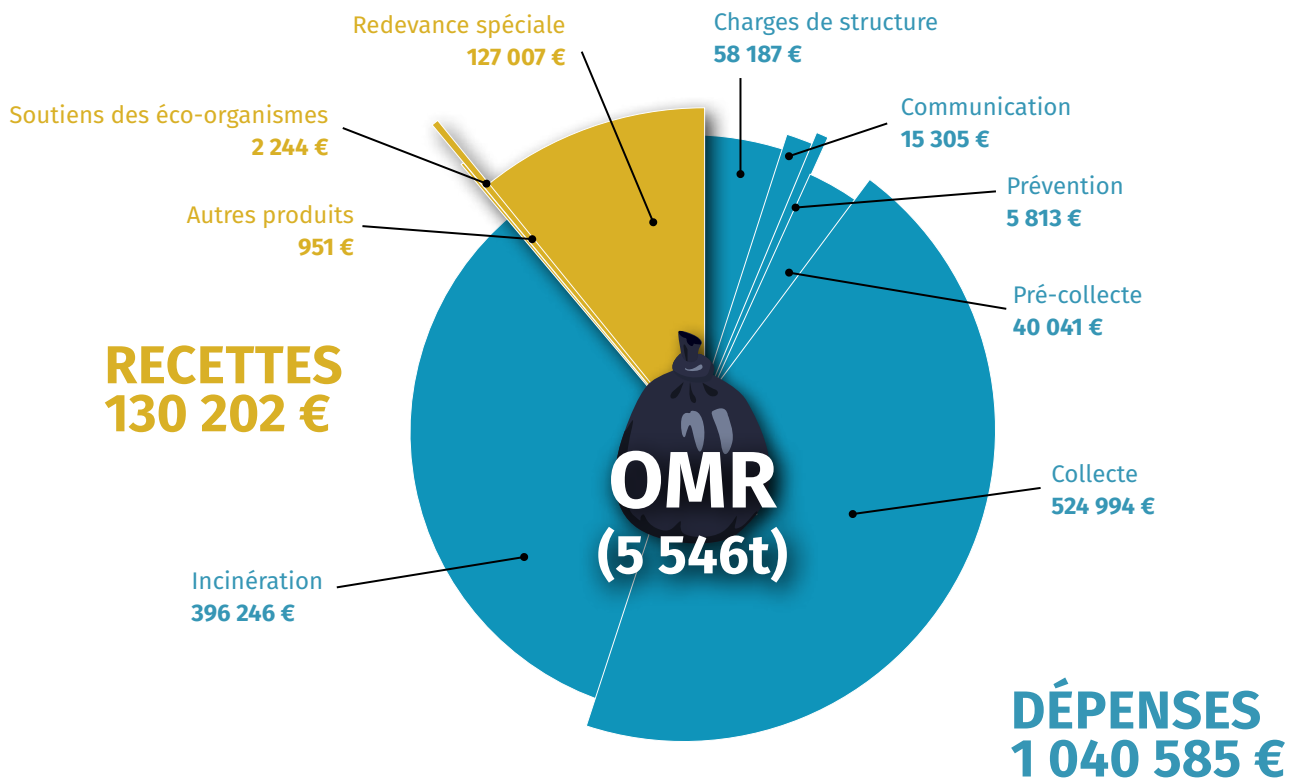
Le montant de la TEOM pour 2023 s'élève à 3 868 036 €. Le service de collecte et valorisation des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes est principalement en gestion déléguée. Seul le service déchetterie est assuré en semi-régie. En effet les rotations des bennes sont effectuées par un prestataire ; le reste du service est assuré en interne. Le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les soutiens relatifs au tri sélectif et la revente de certains matériaux, le budget général de la Communauté de Communes.



DÉPENSES GLOBALES DU SERVICE
3 584 037 €

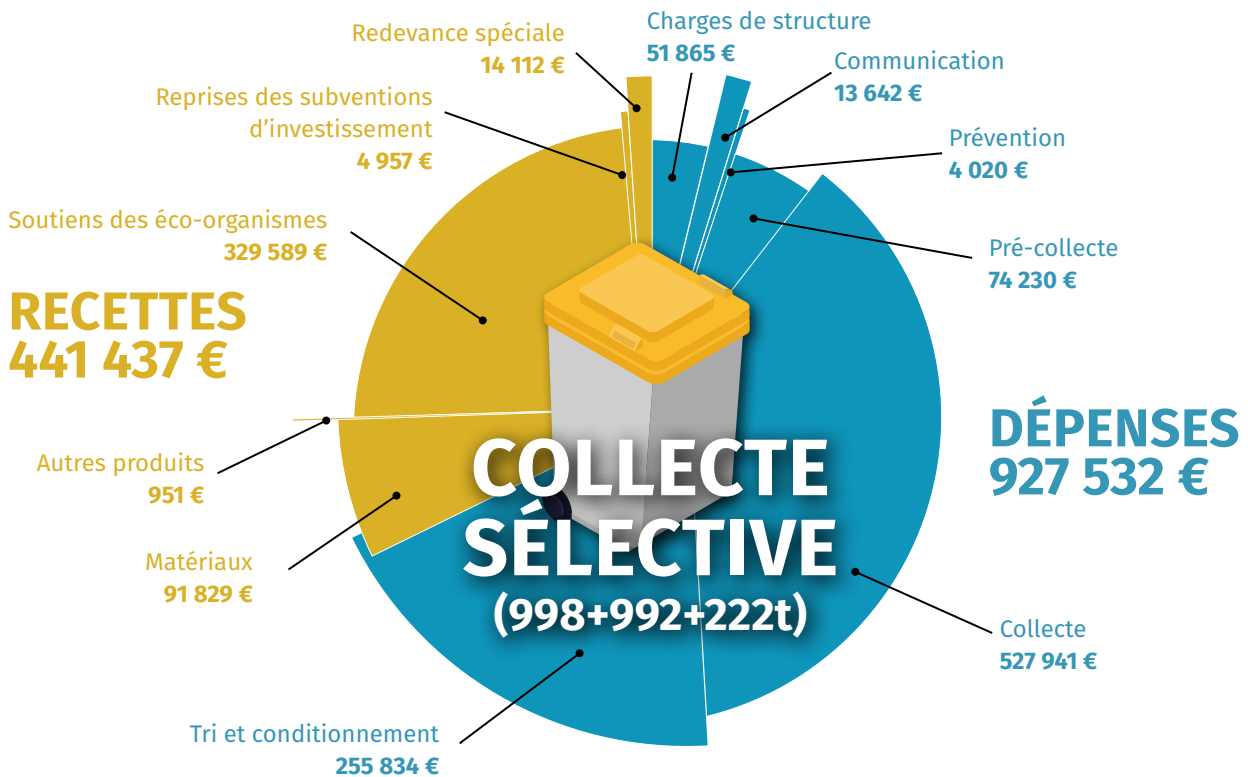
● LES ORDRES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les dépenses comprennent la collecte, l'incinération, l'achat et la maintenance des bacs et le personnel.

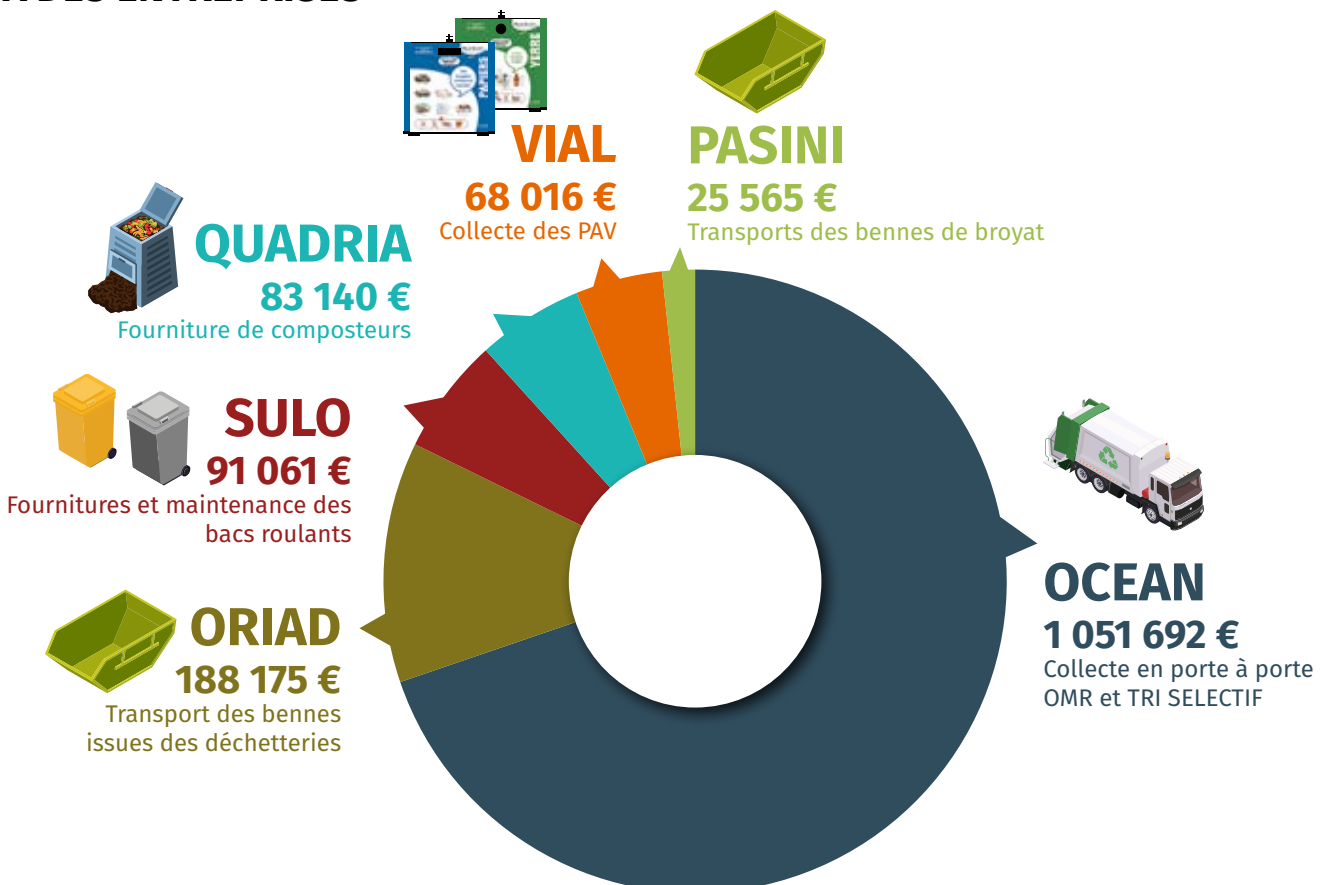


LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les dépenses comprennent la collecte, le tri et le conditionnement des emballages, des journaux magazines, du verre ; la location-maintenance des bacs, la communication, les frais relatifs aux véhicules, le personnel.



MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES



REDEVANCE SPÉCIALE

Les professionnels ou les administrations produisant au moins une fois dans l'année un volume de déchets égal ou supérieur à 2639 litres hebdomadaires, soit 4 bacs de 660 litres sont assujettis à la redevance spéciale.

LE CALCUL DU COÛT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE EST LE SUIVANT

=

(Litrage collecté sur la période de facturation
x densité des ordures ménagères
x coût du service N-1)

+

(Litrage collecté sur la période de facturation
x densité de la collecte sélective
x coût du service N-1)

Le coût du service à la tonne est basé sur le coût de l'achat des bacs, la collecte et le traitement.

MONTANT RS 2023

**ORDURES
MÉNAGÈRES**



RS

1 collecte par semaine =
18,42 €

**COLLECTE
SÉLECTIVE**



RS

1 collecte par semaine =
5,80 €

DÉTAIL DES COÛTS PAR DÉCHETTERIE

DÉPENSES

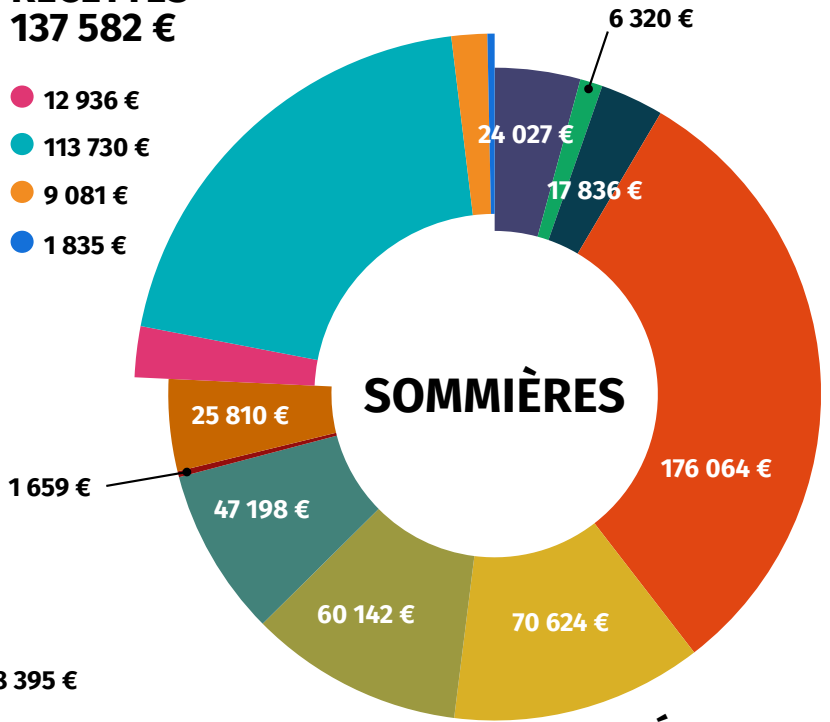
- Charges de structure
- Communication
- Prévention
- Collecte
- Transfert/Transport
- Traitement des déchets non dangereux
- Incinération
- Enlèvement et traitement des déchets dangereux
- Autres charges

RECETTES

- Matériaux
- Prestations à des tiers
- Autres produits
- Soutiens des éco-organismes
- Reprises des subventions d'investissement
- Factures aux professionnels

RECETTES
137 582 €

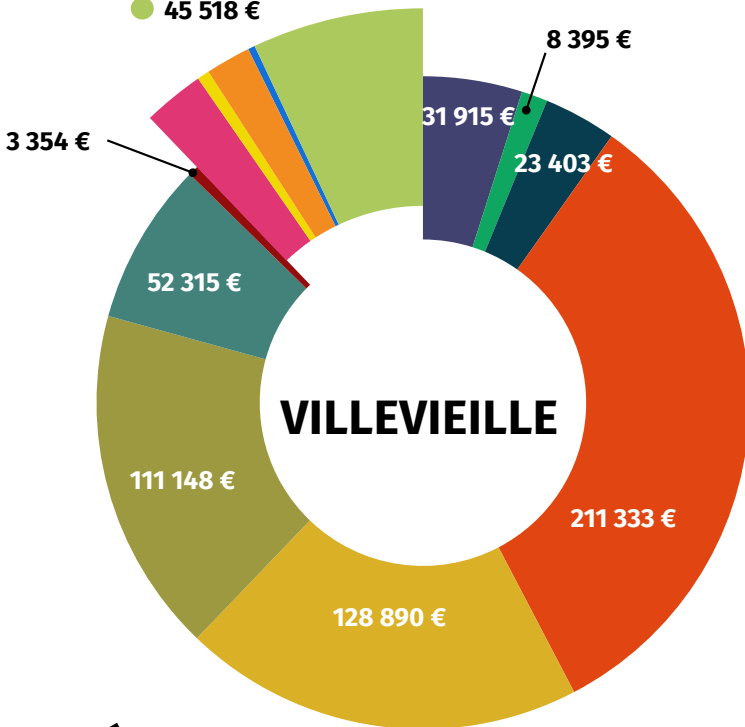
- 12 936 €
- 113 730 €
- 9 081 €
- 1 835 €



DÉPENSES
429 680 €

RECETTES
78 925 €

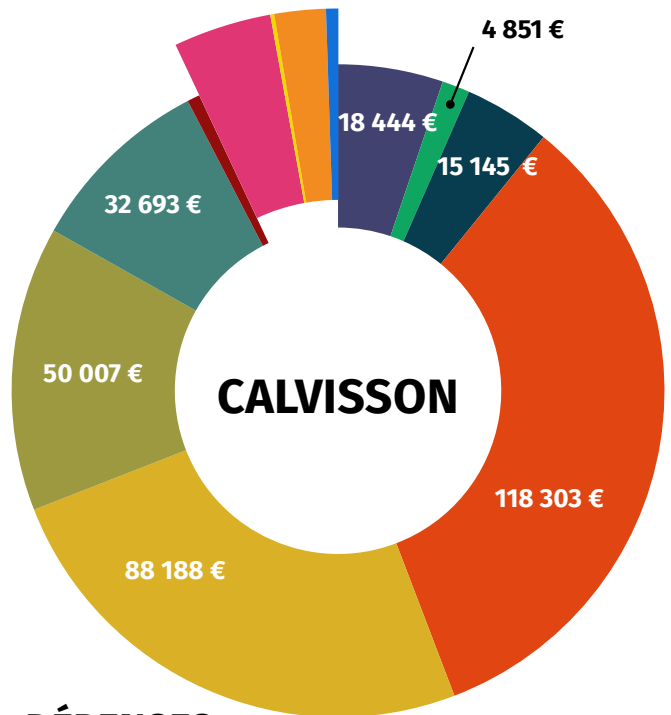
- 16 299 €
- 3 261 €
- 11 957 €
- 1 890 €
- 45 518 €



DÉPENSES
570 753 €

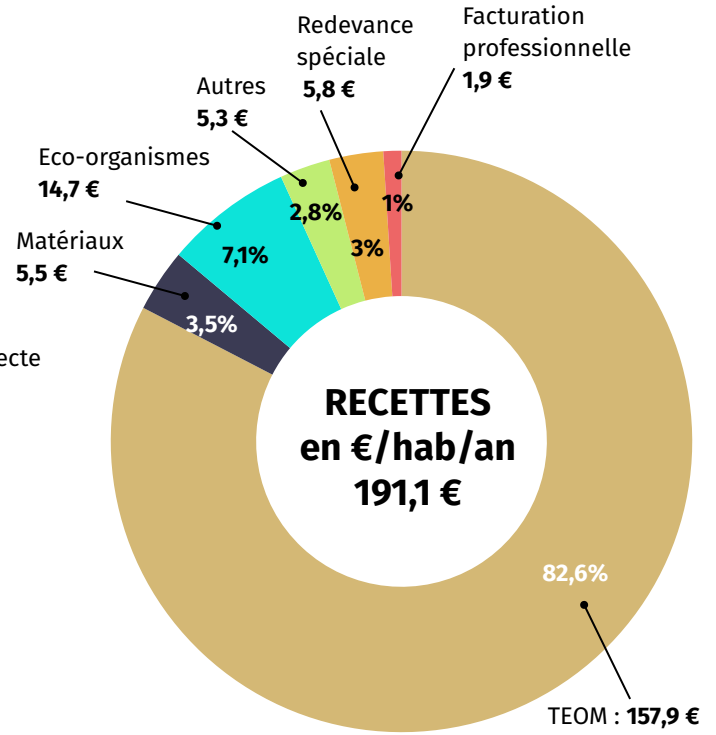
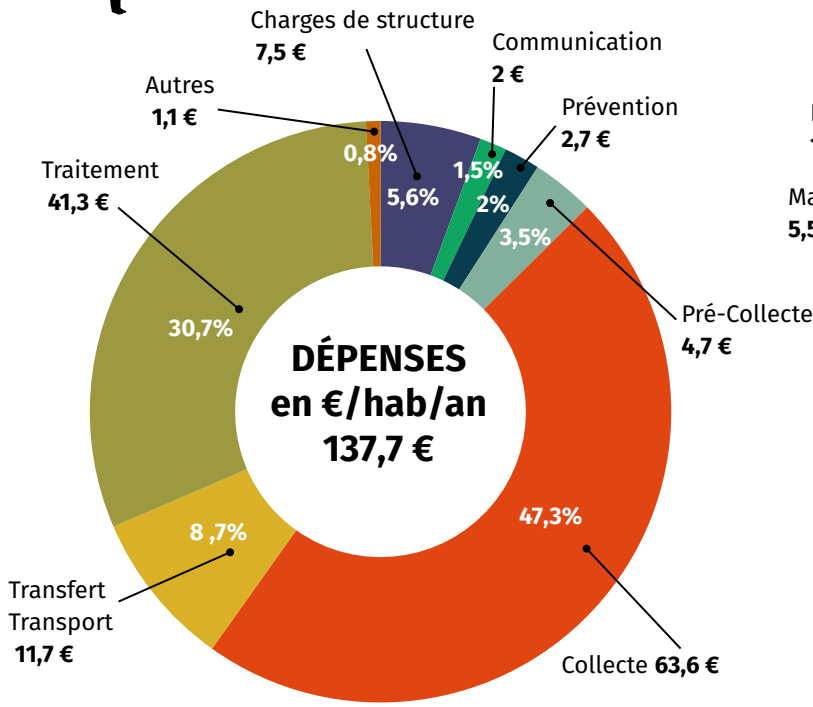
RECETTES
24 796 €

- 14 688 €
- 582 €
- 7 691 €
- 1 835 €

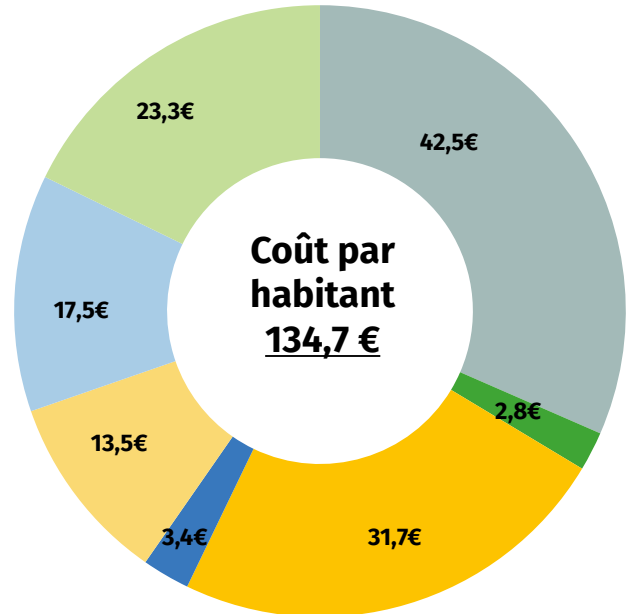


DÉPENSES
329 845 €

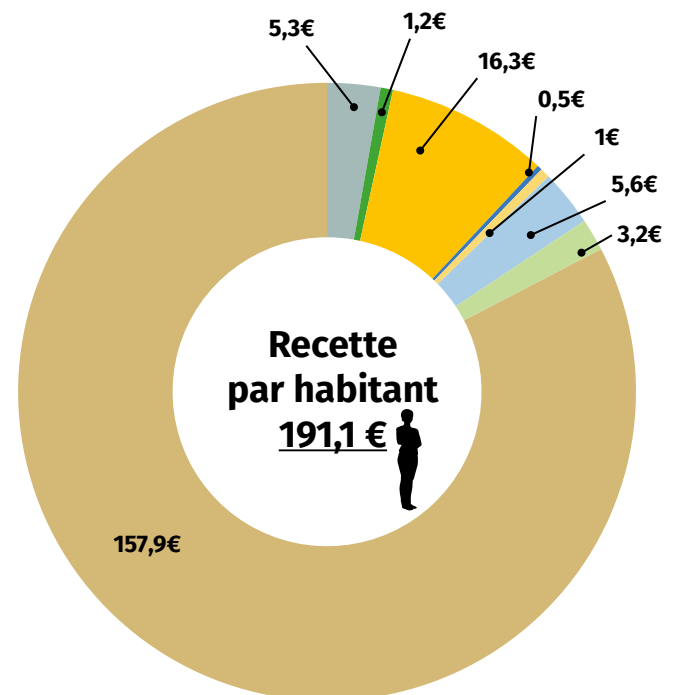
COÛTS COMPLETS en €/hab/an



DÉPENSES	€	%
OMR	1 040 585 €	31,5%
Verre	68 201 €	2,1%
Emballages hors verre	776 278 €	23,5%
Papiers	83 052 €	2,5%
Déchetterie Calvisson	329 845 €	10%
Déchetterie Sommières	429 680 €	13%
Déchetterie Villevieille	570 752 €	17,3%
Total	3 298 394 €	



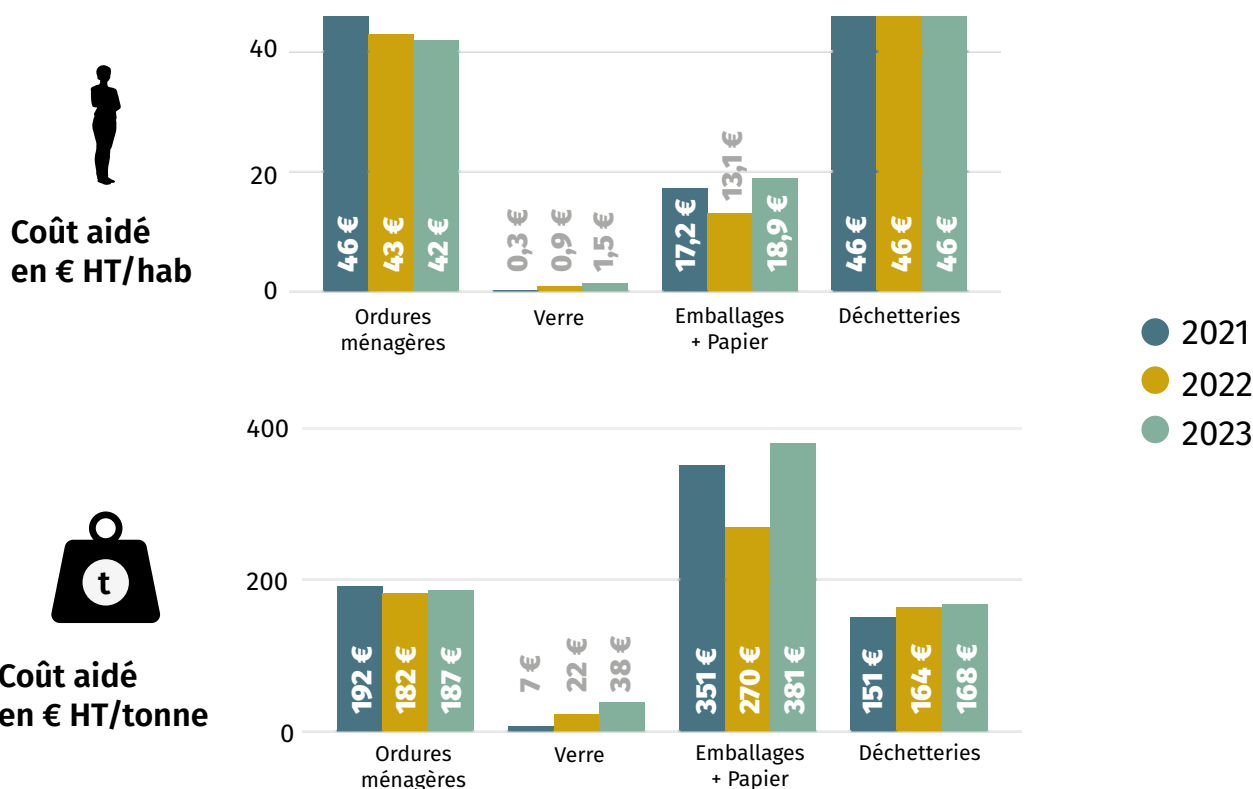
RECETTES	€	%
OMR	130 202 €	2,8%
Verre	30 281 €	0,6%
Emballages hors verre	399 043 €	8,5%
Papiers	12 113 €	0,3%
Déchetterie Calvisson	24 796 €	0,5%
Déchetterie Sommières	137 581 €	2,9%
Déchetterie Villevieille	78 925 €	1,7%
TEOM	3 868 036 €	82,6%
Total	4 680 977 €	



COÛT AIDÉ DU SERVICE ET DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le **coût aidé** correspond au **coût restant à la charge de la collectivité** (*charges – recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux*), qui doit être financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

COÛT AIDÉ TOTAL	2021	2022	2023	VALEURS RÉGIONALES		VALEURS NATIONALES		
				Coût aidé HT	hab/an	tonne/an	hab/an	tonne/an
En € HT	2 635 620 €	2 497 173 €	2 672 090 €					
En € / hab	109.6 €	102.8 €	109.1 €					
En € / tonne	172 €	169 €	184 €					
Population	24 054	24 284	24 494					
				OMR	68€	293€	62€	286€
				VERRE	1,5€	44€	1,7€	43€
				EMBALLAGES ET PAPIER	16,6€	346€	10,4€	218€
				DÉCHETTERIES	37€	150€	33€	147€



ANALYSES

OMR : Les coûts aidés sont nettement inférieurs aux valeurs régionales et nationales pour 2023. Les principales raisons sont :

- Le bas coût de traitement à l'incinération de Lunel-Viel en comparaison avec d'autres unités de traitement.
- L'absence de quai de transfert pour la CCPS.

Verre : Les coûts aidés sont en constante progression depuis 2021 mais restent inférieurs aux valeurs régionales et nationales pour 2023. Les principales raisons sont :

- Renouvellement du matériel de pré-collecte,
- Diminution des recettes.

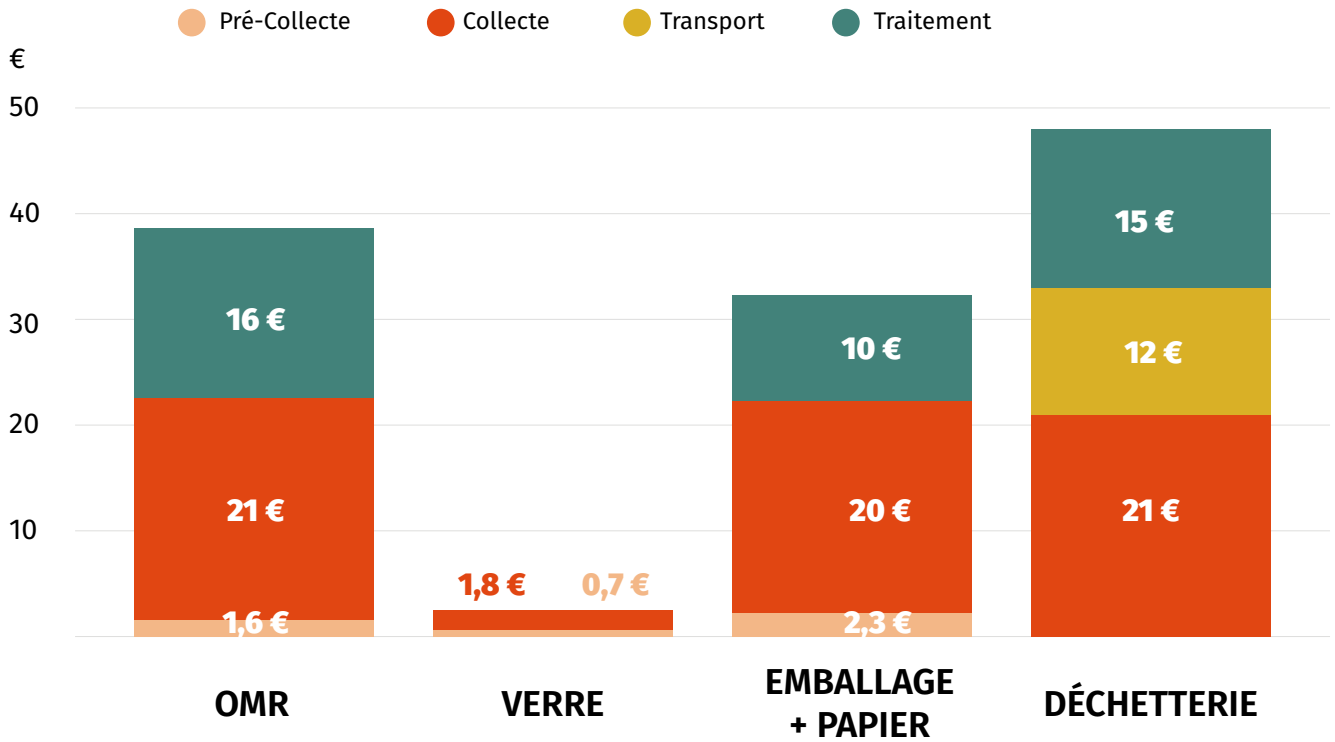
Emballages et Papier : Les coûts aidés repartent à la hausse en 2023 et sont supérieurs aux valeurs régionales et nationales. Les principales raisons sont :

- Renouvellement du matériel de pré-collecte pour la collecte du papier,
- Augmentation du coût de traitement de la collecte sélective avec le changement de marché.

Déchetteries : Les coûts aidés sont constants depuis les 3 dernières années mais restent supérieurs aux valeurs régionales et nationales. Les principales raisons sont :

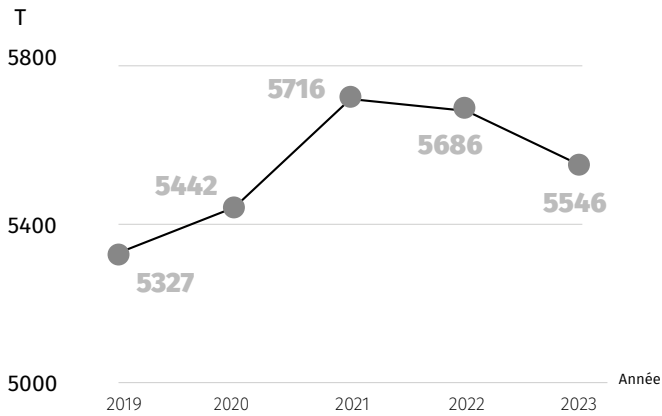
- Réseau densifié de déchetteries sur le territoire,
- Accueil des professionnels à la déchetterie de Villevieille

COÛT COMPLET PAR ÉTAPE TECHNIQUE ET PAR FLUX

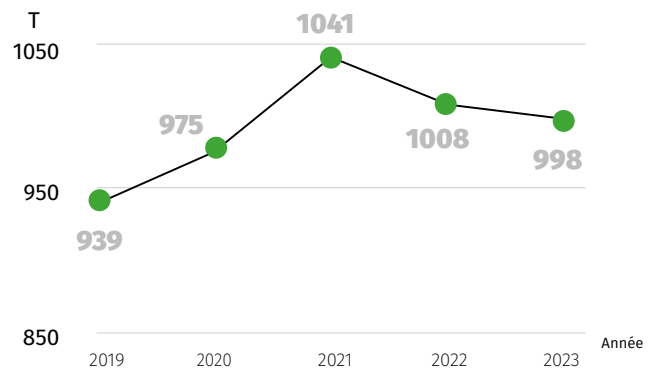


LES INDICATEURS DE SUIVI POUR LE PAYS DE SOMMIÈRES ÉVOLUTION DES TONNAGES

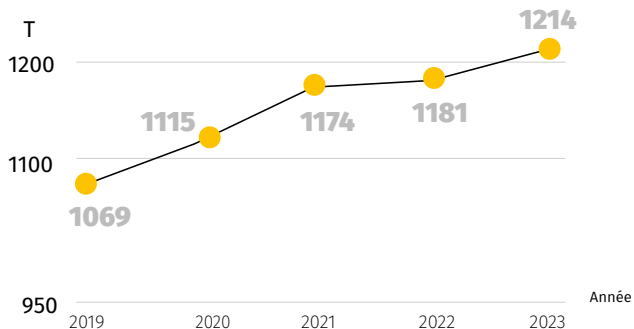
OMR



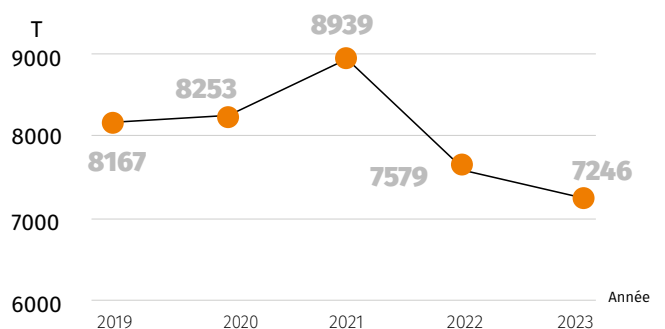
Verre



Papiers et emballages hors verre



Déchets en déchetterie





Communauté de communes du Pays de Sommières
Parc d'activités de l'Arnède
Siège : Bt 1 - 21 rue de la Socomi
Service CVD : Bt 2 - 55 rue des Epaulettes
30 250 Sommières
Standard déchets ménagers : 04 66 80 98 40
dechets@ccpaysdesommieres.fr



www.ccpaysdesommieres.fr